

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES



SECURITY COUNCIL

OFFICIAL RECORDS

THIRD YEAR

393rd MEETING: 27 DECEMBER 1948

393^{ème} SEANCE: 27 DECEMBRE 1948

No. 135

CONSEIL DE SECURITE

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

TROISIEME ANNEE

PALAIS DE CHAILLOT, PARIS

TABLE OF CONTENTS

Three hundred and ninety-third meeting

	<i>Page</i>
1. Provisional agenda	1
2. Adoption of the agenda	1
3. Continuation of the discussion on the Indonesian question	1

TABLE DES MATIERES

Trois-cent-quatre-vingt-treizième séance

	<i>Pages</i>
1. Ordre du jour provisoire	1
2. Adoption de l'ordre du jour	1
3. Suite de la discussion sur la question indonésienne	1

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in monthly supplements to the *Official Records*.

All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments mensuels aux *Procès-verbaux officiels*.

Les documents des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.



SECURITY COUNCIL

CONSEIL DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

THIRD YEAR

No. 135

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

TROISIEME ANNEE

No 135

THREE HUNDRED AND NINETY- THIRD MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Monday, 27 December 1948, at 4 p.m.*

President: Mr. F. VAN LANGENHOVE (Belgium).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

1. Provisional agenda (S/Agenda 393)

1. Adoption of the agenda.
2. The Indonesian question:
Reports from the Committee of Good Offices on the Indonesian Question, (S/1117, S/1129, S/1129/Add.1, S/1131, S/1138, S/1144 and S/1146).
3. The Palestine question:
Cablegram dated 23 December 1948 from the Egyptian Minister for Foreign Affairs (S/1147).

2. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

3. Continuation of the discussion on the Indonesian question

At the invitation of the President, Colonel Hodgson, representative of Australia, Mr. Desai, representative of India, Mr. van Roijen, representative of the Netherlands, Mr. Inglès, representative of the Philippines, and Mr. Palar, representative of the Republic of Indonesia, took their places at the Security Council table.

Mr. VAN ROIJEN (Netherlands): I have asked for permission to speak because I should like to make a brief statement in the name of my Government.

TROIS-CENT-QUATRE-VINGT- TREIZIEME SEANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le lundi 27 décembre 1948, à 15 heures.*

Président: M. F. VAN LANGENHOVE (Belgique).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique.

1. Ordre du jour provisoire (S/Agenda 393)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question indonésienne:
Rapports de la Commission des bons offices pour la question indonésienne (S/1117, S/1129, S/1129/Add.1, S/1131, S/1138, S/1144 et S/1146).
3. La question palestinienne:
Câblogramme du Ministre des Affaires étrangères d'Egypte en date du 23 décembre 1948 (S/1147).

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Suite de la discussion sur la question indonésienne

Sur l'invitation du Président, le colonel Hodgson, représentant de l'Australie; M. Desai, représentant de l'Inde; M. van Roijen, représentant des Pays-Bas; M. Inglès, représentant des Philippines, et M. Palar, représentant de la République d'Indonésie, prennent place à la table du Conseil.

M. VAN ROIJEN (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): J'ai demandé la permission de prendre la parole parce que je désire faire une brève déclaration au nom de mon Gouvernement.

The Netherlands Government has taken note of the resolution of the Security Council dated 24 December 1948, regarding the Indonesian question [S/1150] in which the parties are called upon to cease hostilities forthwith and to release political prisoners.

Although the Netherlands Government has always taken and still takes the view that the dispute between the Netherlands and the Republic of Indonesia is outside the competence of the Security Council, the Netherlands has immediately given the resolution of the Security Council its serious attention and has communicated with the Government of Indonesia in order to obtain additional information and advice to enable it to determine its position with regard to the resolution. Pending receipt of this information, the Netherlands Government is already in a position to make the following statement.

The action which was undertaken has generally not led to hostilities on a large scale. The operational phase of the action in Java has now practically reached its end. Whether, and to what extent, clashes with irregular armed bands can be avoided, cannot be predicted with certainty.

It became apparent during the action that the populations in the areas concerned are in many respects living in emergency conditions. The Netherlands authorities have immediately taken steps to alleviate the first needs. Permanent improvement, however, can be brought about only when the return of order and security has been assured, when a political solution has been achieved, and when these areas are again playing their part in the normal process of production.

The aim of the Netherlands Government unalterably remains the establishment in the shortest possible period of a federal interim Government as a result of mutual consultations with representatives of all the areas of Indonesia without exception.

The federal interim Government will be an all-Indonesian Government. Subsequently elections will take place, as soon as possible, to create a representative body with a view to the definite establishment of the United States of Indonesia—to which State sovereignty will be transferred—and to the constitution of the Netherlands-Indonesian Union.

The Government of the Netherlands and the Government of Indonesia will see to it that all those who participate in these consultations will be able to do so in full freedom, no matter whether or not their freedom of movement happens still to be restricted at the present moment.

Meanwhile, fourteen prominent Republicans in Batavia, whose freedom of movement had been restricted, have already been released, including Mr. Hatta's personal representative in Batavia, Mr. Darmasetiawan.

Le Gouvernement des Pays-Bas a pris acte de la résolution du Conseil de sécurité en date du 24 décembre 1948 concernant la question indonésienne [S/1150], résolution aux termes de laquelle les parties sont appelées à cesser les hostilités sur-le-champ et à mettre en liberté les prisonniers politiques.

Bien que le Gouvernement des Pays-Bas ait toujours estimé et estime encore que le différend entre les Pays-Bas et la République d'Indonésie est hors de la compétence du Conseil de sécurité, il a immédiatement accordé à la résolution du Conseil de sécurité une attention sérieuse, et il est entré en communication avec le Gouvernement de l'Indonésie afin d'obtenir des renseignements et avis complémentaires qui lui permettent de déterminer sa position à l'égard de la résolution. Entre temps, le Gouvernement des Pays-Bas est à même de faire la déclaration suivante.

L'action entreprise n'a généralement pas conduit à des hostilités de grande envergure. La phase des opérations est maintenant pratiquement terminée à Java. On ne peut prédire avec certitude si et dans quelle mesure on pourra éviter des escarmouches avec des bandes armées irrégulières.

Pendant l'action militaire, il s'est révélé que la population des régions intéressées vit, à de nombreux égards, dans des conditions précaires. Les autorités néerlandaises ont pris des mesures immédiates pour satisfaire à ses besoins immédiats. On ne parviendra toutefois à une amélioration permanente que lorsque l'ordre et la sécurité seront à nouveau assurés, lorsqu'une solution politique aura été trouvée et lorsque ces régions joueront à nouveau leur rôle dans la production normale du pays.

Le but du Gouvernement des Pays-Bas demeure immuablement l'institution, dans les délais les plus courts possible, d'un gouvernement fédéral provisoire, après des consultations mutuelles entreprises avec les représentants de toutes les régions de l'Indonésie, sans aucune exception.

Le Gouvernement fédéral provisoire étendra son autorité à toute l'Indonésie. Des élections auront lieu ultérieurement, aussitôt que possible, pour créer un organe représentatif en vue d'établir d'une manière définitive les Etats-Unis d'Indonésie — auxquels sera transférée la souveraineté des Etats — et constituer l'Union néerlando-indonésienne.

Le Gouvernement des Pays-Bas et le Gouvernement de l'Indonésie veilleront à ce que tous ceux qui participeront à ces consultations puissent le faire en pleine liberté, que leur liberté de mouvement se trouve ou non être encore restreinte à l'heure actuelle.

Entre temps, quatorze dirigeants républicains de Batavia, dont la liberté de mouvement avait été restreinte, ont déjà été mis en liberté, notamment le représentant personnel de M. Hatta à Batavia, M. Darmasetiawan.

In order to enable the Committee of Good Offices to carry out its instructions [S/1150] to report on the situation after 12 December 1948, the Netherlands Government has issued instructions that the military experts at the disposal of the Committee, and their staff, be given opportunity to study the course of events.

I am authorized to add that this last provision means in practice that, to use the words of the Committee of Good Offices itself, the military observers can again be dispatched to the field.

Mr. TARASENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): I wish to make the following statement on the fact that the delegation of the Ukrainian Soviet Socialist Republic was unable to take part in the most recent meetings of the Security Council on the Indonesian question.

While in New York, I learned that the Security Council had been convened in connexion with the invasion of the territory of the Indonesian Republic by Netherlands troops. I decided to fly to Paris at once. My departure was unexpectedly delayed owing to the refusal of the French Consulate-General in New York to give me a French entrance visa. Having to send a special courier to Washington in order to obtain a visa at the French Embassy delayed my departure from New York until the evening of 24 December, so that I was prevented from arriving in Paris in time and from taking part in the discussion of the Indonesian question in the Security Council.

In that connexion I cannot help expressing surprise at a report appearing in the *New York Times* of 25 December, to the effect that the French Consulate-General in New York allegedly received no request for a visa to be issued to me. That report does not correspond to the reality. It seems to reflect the habits of the United States Press, which consist in distorting facts and reality.

In view of the absence of the Ukrainian representative from the meetings of the Council devoted to the question of the invasion of the territory of the Indonesian Republic by Netherlands troops [388th, 389th, 390th, 391st and 392nd meetings] our delegation was deprived of the opportunity to state its views on that question. I shall therefore proceed immediately to state the views of the Ukrainian delegation on the question.

As early as the beginning of 1946, at the first session of the General Assembly of the United Nations in London, the delegation of the Ukrainian Soviet Socialist Republic took upon itself the initiative of submitting the question of events in Indonesia for the Security Council's consideration [12th meeting]. The events taking place in

Afin de permettre à la Commission des bons offices, conformément aux instructions qu'elle a reçues [S/1150], de faire rapport sur la situation après le 12 décembre 1948, le Gouvernement des Pays-Bas a donné les instructions nécessaires pour que les experts militaires qui sont à la disposition de la Commission, ainsi que le personnel placé sous leurs ordres, aient la possibilité d'observer le cours des événements.

Je suis autorisé à ajouter que cette dernière disposition signifie en pratique que, pour employer les termes mêmes de la Commission des bons offices, on peut à nouveau envoyer les observateurs militaires sur les théâtres d'opérations.

M. TARASSENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine au Conseil de sécurité n'a pu prendre part aux dernières séances que le Conseil a consacrées à la discussion de la question indonésienne. A ce propos, je voudrais faire la déclaration suivante.

Je me trouvais à New-York lorsque j'ai appris que le Conseil de sécurité était convoqué en raison de l'invasion du territoire de la République d'Indonésie par les forces armées néerlandaises. Je décidai de prendre immédiatement l'avion pour Paris, mais mon départ s'est trouvé tout à coup retardé parce que le Consulat de France à New-York a refusé de me donner un visa d'entrée en France. La nécessité d'envoyer un courrier spécial à Washington pour obtenir un visa de l'Ambassade de France m'a forcé à remettre mon départ de New-York jusqu'au 24 décembre au soir. Aussi ai-je été dans l'impossibilité d'arriver à Paris à temps pour prendre part à la discussion de la question indonésienne au Conseil de sécurité.

A ce propos, je ne peux m'empêcher d'exprimer mon étonnement du fait que le *New York Times* du 25 décembre a publié une information selon laquelle le Consulat général de France à New-York n'aurait pas reçu de demande de visa de ma part. Cette information ne correspond pas à la réalité. Elle me semble refléter les mœurs de la presse des Etats-Unis, qui est habituée à déformer les faits.

Etant donné que le représentant de l'Ukraine était absent lors des séances que le Conseil de sécurité a consacrées à l'invasion du territoire de la République d'Indonésie par les troupes néerlandaises [388ème, 389ème, 390ème, 391ème et 392ème séances], notre délégation n'a pu exposer ses vues sur cette question. Aussi vais-je le faire maintenant.

Dès les premiers mois de 1946, alors que la première session de l'Assemblée générale des Nations Unies était réunie à Londres, la délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine a pris l'initiative de faire inscrire à l'ordre du jour du Conseil de sécurité la question des événements qui étaient en train de se dérou-

Indonesia at that time resulted from the fact that the armed forces of the United Kingdom and the Netherlands, in co-operation with Japanese military formations which had not been disarmed after capitulation, had embarked on open hostilities against the State bearing the name of the Republic of Indonesia, created by the Indonesian people on 17 August 1945.

At that time, the delegation of the Ukrainian SSR drew particular attention to the shameful fact that British armed forces had taken upon themselves the part of gendarmes called upon to restore Netherlands colonial rule in Indonesia, and also that in achieving that aim the Government of the United Kingdom had resorted to employing the armed forces of imperialist Japan, its recent enemy and the enemy of the United Nations as a whole. The delegation of the Ukrainian SSR repeatedly drew the Security Council's attention to the fact that from the first day of the United Kingdom-Netherlands war against the Indonesian people, the United States rendered large financial and military assistance to the British and Dutch troops operating in Indonesia. A considerable share of arms and equipment was supplied by the United States to the British, and later to the Dutch, troops operating in Indonesia. That assistance has not been discontinued up to the present time.

It remains a fact that without the economic, financial and political aid of the United States of America, the Netherlands would not have been in a position to carry out its aggressive policy in Indonesia for more than three years. There can be no doubt that that aid was a decisive factor in the development of the events in Indonesia which are now being considered by the Security Council. The Government of the United States of America cannot escape political and moral responsibility for the events now taking place in Indonesia; and if the United States Government really intends to rectify the evil which it has so long abetted by its conduct in the Indonesian question, it must make a real, not a spurious, effort to co-operate with the Security Council in restraining the Dutch aggressors who are waging war against the people of Indonesia.

There is no need to go once again into an analysis and a criticism of the actions of the Netherlands Government in respect of Indonesia. Those actions are illegal, shameful and inconsistent with the principles of the United Nations Charter. They have been correctly appraised both in the pages of the world Press and in statements made in the Security Council, especially in the statements of the representative of the Union of Soviet Socialist Republics.

I shall confine myself to the remark that the present events cannot have come as a surprise to the Security Council. The Security Council, or rather the majority of its members, has, by its conduct in the Indonesian question, substantially

ler en Indonésie [12^{ème} séance]. En effet, les forces armées du Royaume-Uni et des Pays-Bas, avec la collaboration des formations militaires japonaises qui n'avaient pas été désarmées après la capitulation, s'étaient engagées dans la voie d'une action militaire ouverte contre l'Etat que le peuple de l'Indonésie avait établi, le 17 août 1945, sous le nom de République d'Indonésie.

La délégation de la RSS d'Ukraine avait souligné alors le fait déshonorant que les forces armées britanniques avaient assumé le rôle de gendarmes pour rétablir, au profit des Hollandais, le régime colonial en Indonésie; elle avait fait observer également que, pour atteindre ses buts, le Gouvernement du Royaume-Uni avait eu recours aux forces militaires de son ennemi d'hier, de l'ennemi de toutes les Nations Unies, c'est-à-dire au Japon impérialiste. La délégation de la RSS d'Ukraine avait plus d'une fois fait remarquer au Conseil de sécurité que, dès les premiers jours de la guerre déclenchée par les Britanniques et les Hollandais contre le peuple d'Indonésie, les Etats-Unis d'Amérique avaient accordé le plus large soutien financier et militaire aux forces armées britanniques et néerlandaises opérant en Indonésie. Une grande partie des armements et des munitions utilisés par les forces militaires britanniques et, plus tard, par les forces militaires néerlandaises opérant en Indonésie leur avaient été fournis par les Etats-Unis. Cet appui, les Etats-Unis l'accordent encore maintenant.

Il est certain que, sans l'aide économique, financière et politique des Etats-Unis d'Amérique, les Pays-Bas n'auraient pas été en mesure de poursuivre, depuis plus de trois ans, leur politique d'agression en Indonésie. Il est hors de doute que l'aide fournie par les Etats-Unis a contribué d'une manière décisive aux événements d'Indonésie dont le Conseil de sécurité est saisi en ce moment. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique ne saurait nier qu'il est politiquement et moralement responsable des événements qui se déroulent actuellement en Indonésie. Si le Gouvernement des Etats-Unis a vraiment l'intention de réparer le mal qu'il avait si longtemps encouragé par son attitude envers la question indonésienne, il devra prendre des mesures efficaces afin d'aider le Conseil de sécurité à mettre en échec les agresseurs néerlandais qui font la guerre au peuple d'Indonésie.

Il est inutile d'analyser et de critiquer une fois de plus les agissements du Gouvernement néerlandais à l'égard de l'Indonésie. Ces agissements sont illégaux, déshonorants et incompatibles avec les principes de la Charte des Nations Unies. Ils ont été appréciés à leur juste valeur, tant par la presse mondiale que dans les déclarations qui ont été faites au Conseil de sécurité, notamment par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Il suffit de faire remarquer que les événements ne sauraient constituer une surprise pour le Conseil de sécurité. Celui-ci a, ou plutôt la majorité de ses membres ont, par l'attitude qu'ils avaient adoptée à l'égard de la question indo-

assisted and encouraged the aggression by the Netherlands Government against the Indonesian Republic. Has it not been clear to the Security Council that the Netherlands Government's policy in its negotiations with the Indonesian Republic was not to find agreements acceptable to both parties but to play for time, so as to complete the military and political preparations needed for its forthcoming attack on the Indonesian Republic? Has it not also been clear to the Security Council that the economic blockade of the Indonesian Republic carried out by the Netherlands authorities in Indonesia was designed to weaken the Republic economically and militarily, and consequently to weaken its resistance at the moment of the attack upon it? When the Government of the United States of America gave economic and financial aid, and also aid in the form of military supplies, to the Netherlands and the Netherlands authorities in Indonesia, did it not understand that it was thereby strengthening the position of the Netherlands aggressors and hastening the moment of their attack on the Indonesian Republic? Did the delegation of the United States of America to the Security Council, as well as a number of other delegations, not realize that by removing the Security Council's influence from the solution of the Indonesian question and by making the Committee of Good Offices independent of the Security Council, they were on the one hand weakening the political position of the Indonesian Republic and, on the other, strengthening the Netherlands Government's conviction that it could carry on its policy towards the Republic with impunity and prepare an armed attack against that country? All that was perfectly obvious at that time.

The consequences of that attitude were clear to any inexperienced person, and all the more so to the Government of the United States of America, to its delegation in the Security Council, and to those delegations which, directly or indirectly, overtly or covertly, supported the Netherlands Government's stand on the Indonesian question. In this connexion it must be recalled that the delegations of the Union of Soviet Socialist Republics and of the Ukrainian Soviet Socialist Republic repeatedly drew the attention of members of the Security Council to all those facts and pointed to their inescapable consequences. But the majority of members of the Security Council remained deaf to all that. The direct consequence of it all was the treacherous attack by Netherlands armed forces—armed and equipped, it is relevant to state, chiefly with the help of the United States of America—on the Indonesian Republic, an attack which in its treachery competes with similar deeds of Hitlerite Germany.

The Ukrainian delegation considers that the Security Council was completely passive in the defence of the people of Indonesia from aggressions.

néssienne, aidé et encouragé, dans une certaine mesure, l'agression lancée par le Gouvernement néerlandais contre la République d'Indonésie. N'était-il pas clair pour le Conseil de sécurité que le Gouvernement néerlandais, en adoptant la position que l'on connaît dans ses négociations avec la République d'Indonésie, ne recherchait nullement un accord acceptable pour les deux parties, mais désirait simplement gagner du temps afin de mener à bien les préparatifs militaires et politiques qu'il était en train d'effectuer en vue d'attaquer la République? N'était-il pas clair pour le Conseil de sécurité que le blocus économique imposé à la République d'Indonésie par les autorités néerlandaises en Indonésie visait à affaiblir la République aux points de vue économique et militaire et, par conséquent, à briser la résistance que la République pourrait opposer à leur attaque? Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, qui a accordé son soutien économique et financier aux Pays-Bas et aux autorités néerlandaises en Indonésie et qui leur a fourni du matériel de guerre, ne comprenait-il pas qu'il renforçait ainsi la position des agresseurs néerlandais et hâtait le moment où ils allaient attaquer la République d'Indonésie? Est-ce que la délégation des États-Unis d'Amérique au Conseil de sécurité, ainsi que d'autres délégations encore, ne se rendait pas compte que, en empêchant le Conseil d'influer sur la solution du problème indonésien et en rendant la Commission des bons offices indépendante du Conseil de sécurité, ils affaiblissaient la position politique de la République d'Indonésie et renforçaient par là même la conviction du Gouvernement des Pays-Bas qu'il pouvait impunément poursuivre sa politique à l'égard de la République et préparer son agression contre ce pays? Tout cela était parfaitement clair dès cette époque.

Les conséquences de cette attitude, qui sont évidentes pour toute personne non avertie, ne pouvaient certes échapper au Gouvernement et à la délégation des États-Unis, au Conseil de sécurité, et aux délégations qui, directement ou indirectement, ouvertement ou en secret, soutiennent les Pays-Bas dans la question indonésienne. Il y a lieu de rappeler, à ce propos, que les délégations de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la République socialiste soviétique d'Ukraine ont à maintes reprises attiré l'attention du Conseil de sécurité sur ces faits et sur les conséquences qu'ils devaient inéluctablement entraîner. Néanmoins, la majorité des membres du Conseil de sécurité n'a tenu aucun compte de ces avertissements. La conséquence directe de cet état de fait a été la cynique agression lancée par les forces néerlandaises, qui — je le rappelle en passant — avaient reçu la majeure partie de leurs armes et de leurs munitions des États-Unis d'Amérique. Cette agression dont la République d'Indonésie est victime le dispute en perfidie aux agissements de l'Allemagne hitlérienne.

La délégation de l'Ukraine estime que, au lieu de protéger le peuple d'Indonésie contre l'agression des colonialistes néerlandais, le Con-

sion by the Dutch colonialists and thereby failed to fulfil the task imposed on it by the United Nations Charter. The delegation of the Ukrainian SSR appeals to the Security Council as soon as possible to end its policy of remaining an indifferent spectator and to take action against the Dutch aggressors who are shattering the freedom and independence of the people of Indonesia.

The resolution adopted by the Security Council on 24 December [S/1150] on the question of the attack by Netherlands armed forces on the Indonesian Republic shows that the Council's attitude has not noticeably altered in the direction of protecting the legitimate interests of the Indonesian Republic. That resolution carries no condemnation of the Netherlands aggression. It eschews any demand for the withdrawal of Netherlands troops from the territory of the Indonesian Republic seized by them. Quite to the contrary, in that resolution the aggressor and his victim are virtually placed on an equal footing. How else is it possible to interpret that part of the resolution which states that both parties should cease hostilities forthwith, while in actual fact only the Netherlands side is engaged in hostilities? The adoption of such a resolution by the Security Council is explained by the fact that the Governments of a number of States which voted for it condemn Netherlands aggression only in words and only for show, while in reality they condone and encourage it.

From an analysis of the voting in the Security Council, every objective and impartial person must come to the conclusion that a crude political game was played there with the help of the mechanics of voting procedure, and that as a result of that game the proposal for the withdrawal of Netherlands troops, which should have been the core of the Council's resolution on the aggression of the Netherlands Government in Indonesia, was rejected. Aggression has remained unpunished; far from being condemned, the aggressor has virtually been encouraged. Such a situation cannot be tolerated. The Security Council must rectify it. It must force the aggressor to withdraw its troops from the territory of the Indonesian Republic, the victim of attack by the Netherlands Government.

Upon the instruction of its Government, the delegation of the Ukrainian SSR presents the following draft resolution:

"The Security Council

"Considers it necessary that the Netherlands troops should be withdrawn immediately to the positions which they occupied before military operations against the Indonesian Republic were renewed."

The delegation of the Ukrainian SSR hopes that all those who are genuinely devoted to the maintenance and strengthening of international peace and security, the prevention of aggression,

seil de sécurité a fait preuve de la passivité la plus complète et qu'il a donc failli à la tâche qu'il avait assumée en vertu de la Charte des Nations Unies. La délégation de la RSS d'Ukraine demande au Conseil de sécurité de renoncer immédiatement à cette politique de passivité et d'intervenir contre les agresseurs néerlandais, qui foulent aux pieds la liberté et l'indépendance du peuple de l'Indonésie.

La résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 24 décembre [S/1150] à propos de l'agression lancée par les forces armées néerlandaises contre la République d'Indonésie montre qu'aucun changement notable n'est intervenu dans l'attitude du Conseil, changement qui aurait pu protéger les intérêts légitimes de la République d'Indonésie. Cette résolution ne porte pas condamnation de l'agression néerlandaise. Elle n'exige pas que les forces armées néerlandaises évacuent la partie du territoire de la République qu'elles avaient occupée. Bien au contraire, cette résolution met sur un pied d'égalité l'agresseur et sa victime. Peut-on, en effet, interpréter autrement le passage de la résolution qui demande aux deux parties de mettre fin aux opérations militaires, alors que, en réalité, ces opérations ne sont poursuivies que par les Hollandais? Si le Conseil de sécurité a adopté une résolution de ce genre, c'est parce que les Gouvernements d'un certain nombre d'Etats qui ont voté en faveur de ce texte ne condamnent l'agression néerlandaise qu'en paroles, ne font que mine de la condamner, alors que, en réalité, ils l'approuvent et l'encouragent.

En analysant la façon dont s'est effectué le vote au Conseil de sécurité, tout observateur objectif et impartial est forcé de conclure qu'on s'est servi de ce scrutin pour mener un jeu politique extrêmement grossier. Grâce à ce jeu, la proposition qui tendait au retrait des troupes néerlandaises et qui devait constituer la partie essentielle de la résolution du Conseil de sécurité sur l'agression commise par le Gouvernement des Pays-Bas en Indonésie a été rejetée. L'agression est restée impunie. Loin d'être condamné, l'agresseur a été, en fait, encouragé. On ne saurait accepter une telle situation. Le Conseil de sécurité doit y porter remède. Il doit forcer l'agresseur à retirer ses troupes du territoire de la République d'Indonésie, qui a été victime d'une agression de la part du Gouvernement néerlandais.

D'ordre de son Gouvernement, la délégation de la RSS d'Ukraine dépose le projet de résolution suivant:

"Le Conseil de sécurité

"Estime indispensable que les troupes néerlandaises soient retirées immédiatement sur les positions qu'elles occupaient avant la reprise des opérations militaires contre la République d'Indonésie."

La délégation de la RSS d'Ukraine espère que tous ceux qui ont réellement à cœur le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, la prévention des agressions et le

and respect for the legitimate interests of the Republic of Indonesia and its people, will support this resolution.

I have the honour of submitting the text of this draft resolution to the President.

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): I should like to give the Council a brief explanation in connexion with the difficulties experienced by the representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic in obtaining a French visa in New York.

The French Consulate in New York is not authorized to issue visas on diplomatic passports. In principle such visas are given only by the Embassy. We have made an inquiry into the manner in which the representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic approached the Consulate; it seems that a messenger was sent to the Consulate, and that no attempt was made to draw the latter's attention to the importance and special nature of the application. The messenger approached a junior official of the secretariat, who followed the normal rule, that is, he sent him to the Embassy. If the importance and special nature of the application had been indicated in any way, even by a telephone call, the Consulate would have telephoned Washington and taken the necessary steps; it might even have acted directly, as it had received instructions in that respect.

I would like to add that I deeply regret the delay to which the representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic has thus been subjected.

The PRESIDENT (*translated from French*): Does anyone wish to speak? It will be about a quarter of an hour before the English and French translations of the draft resolution proposed by the representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic are distributed. Therefore, if no one wishes to speak, it might be well to suspend the meeting.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I have listened with close attention to the statement made by the representative of the Netherlands and have familiarized myself with the contents of the text he had circulated to members of the Security Council. Speaking in the name of the delegation of the USSR, I wish to say that I consider this statement to be a direct refusal on the part of the Government of the Netherlands to cease hostilities against the Republic of Indonesia. It can be described in no other way.

The Government of the Netherlands does not wish to cease hostilities against the Republic of Indonesia. This is absolutely clear from the statement made here by its representative and from the written document circulated to members of the Security Council.

The Security Council should therefore place on record that for a period of four days (from 24 December until today) the Netherlands Gov-

respect des intérêts légitimes de la République et du peuple de l'Indonésie, soutiendront sa résolution.

J'ai l'honneur de remettre le texte de ce projet de résolution au Président.

M. PARODI (France): Je voudrais donner au Conseil une rapide explication concernant la difficulté qu'a éprouvée le représentant de l'Ukraine à obtenir un visa français à New-York.

Le Consulat de France à New-York n'est pas habilité à délivrer de visa sur les passeports diplomatiques. Ces visas, en principe, sont délivrés par l'Ambassade seule. Nous avons fait une enquête sur les conditions dans lesquelles le représentant de l'Ukraine s'était adressé au Consulat; il en ressort qu'un planton a été envoyé au Consulat sans que l'attention de ce dernier ait été appelée d'aucune manière sur l'importance et le caractère particulier de la demande. Le planton s'est adressé à un fonctionnaire subalterne du secrétariat, qui a appliqué la règle normale, c'est-à-dire l'a renvoyé à l'Ambassade. Si, d'une façon quelconque, fût-ce par un simple coup de téléphone, l'importance et le caractère particulier de la demande avaient été signalés, le Consulat aurait téléphoné à Washington et fait le nécessaire; il aurait même pu le faire directement, car il avait des instructions à cet égard.

J'ajoute que je regrette vivement le retard dont a ainsi été victime le représentant de l'Ukraine.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un demande-t-il la parole? Il faudra un quart d'heure environ pour que soient distribuées les traductions anglaise et française du projet de résolution déposé par le représentant de l'Ukraine, de sorte que, si personne ne demande la parole, il conviendra de suspendre la séance.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): J'ai écouté attentivement la déclaration du représentant des Pays-Bas, et j'ai pris connaissance du texte qu'il avait fait distribuer aux membres du Conseil de sécurité. En ma qualité de représentant de l'URSS, je considère cette déclaration comme un refus direct, de la part du Gouvernement néerlandais, de mettre fin aux opérations militaires contre la République d'Indonésie. On ne saurait interpréter cette déclaration autrement.

Le Gouvernement des Pays-Bas ne veut pas mettre fin aux opérations militaires contre la République d'Indonésie. Cela ressort avec une netteté absolue de la déclaration que son représentant vient de faire ici, ainsi que du document qu'il a distribué aux membres du Conseil.

Le Conseil de sécurité doit donc constater que, au cours des quatre derniers jours (du 24 décembre jusqu'à aujourd'hui), le Gouvernement

ernment has taken no steps to bring hostilities against the Republic of Indonesia to an end and is attempting to mollify the Security Council with a meaningless written statement to the effect that it is closely studying the question and the Council's decision.

All this goes to prove that the Government of the Netherlands, after committing an act of aggression against the Republic of Indonesia in violation of the well-known Renville Agreement of 17 January 1948 [S/649, Appendix XI] and of the Security Council's decision of 1 August 1947 [S/459], is continuing its armed offensive against the Republic of Indonesia, despite the demand made to it by the Security Council for a cease-fire. It also shows that the Government of the Netherlands is disregarding the demand for a cease-fire made by the Security Council on 24 December.

For these reasons and also with a view to the adoption of measures for the immediate and effective termination of the aggression of the Netherlands Government against the Republic of Indonesia, the delegation of the Union of Soviet Socialist Republics puts forward the following proposal, of which I shall read the text:

"The Security Council,

"Noting that the Netherlands Government has so far failed to put an end to military operations against the Indonesian Republic,

"Orders military operations to cease within twenty-four hours of the adoption of the present resolution."

There is a precedent for this in Security Council practice; on 15 July of this year the Council passed a decision, containing an order to the Governments and authorities concerned in Palestine to cease hostilities within a strictly limited period [S/902]. The USSR delegation considers that the Security Council, with a view to the preservation of peace and security and to ending the aggression of the Netherlands Government against the Republic of Indonesia, must take a decision ordering the Government of the Netherlands to cease hostilities against the Republic of Indonesia immediately, within twenty-four hours of the Security Council's adoption of this decision.

The USSR delegation officially submits this draft resolution and hopes that it will receive the support of the Council as a whole and the representatives of those States which seek, not in word but in deed, to maintain and strengthen international peace and security, effectively to put a stop to all aggression, and to win respect for the legitimate rights and interests of States and peoples subjected to aggression.

The delegation of the USSR puts forward its proposal in the form of a draft resolution and invites all members of the Council who have the interests of international peace and security at heart, to vote in its favour.

des Pays-Bas n'a pris aucune mesure pour mettre fin aux opérations militaires dirigées contre la République d'Indonésie et a essayé d'apaiser le Conseil en lui annonçant qu'il étudiait avec soin, tant la question elle-même que la résolution du Conseil de sécurité, ce qui, en réalité, ne signifie rien.

Tout cela montre que le Gouvernement des Pays-Bas, qui a commis un acte d'agression contre la République d'Indonésie et a violé ainsi l'Accord du Renville en date du 17 janvier 1948 [S/649, annexe XI] et la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 1er août 1947 [S/459], poursuit son attaque armée contre la République, ne faisant aucun cas du Conseil, qui lui a enjoint de mettre fin aux opérations militaires. Cela montre également que le Gouvernement des Pays-Bas ne tient aucun compte de l'injonction du Conseil de sécurité en date du 24 décembre tendant à la cessation des opérations militaires.

Pour toutes ces raisons, et aussi pour faire adopter des mesures en vue de mettre fin, immédiatement et effectivement, à l'agression commise par le Gouvernement néerlandais contre la République d'Indonésie, la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques dépose le projet de résolution suivant:

"Le Conseil de sécurité,

"Constatant que le Gouvernement néerlandais n'a pas arrêté jusqu'ici les opérations militaires contre la République d'Indonésie,

"Ordonne de cesser les opérations militaires dans les vingt-quatre heures de l'adoption de la présente résolution."

Il existe, dans cet ordre d'idées, un précédent. En effet, par sa résolution du 15 juillet 1948 [S/902], le Conseil de sécurité a ordonné aux autorités de droit et de fait en Palestine de mettre fin aux opérations militaires dans un délai clairement indiqué. La délégation de l'URSS estime que, pour maintenir la paix et la sécurité, pour mettre fin à l'agression lancée par le Gouvernement néerlandais contre la République d'Indonésie, le Conseil de sécurité doit adopter une décision de ce genre. En effet, il doit ordonner au Gouvernement néerlandais de cesser les hostilités contre la République d'Indonésie sans aucun retard, c'est-à-dire dans un délai de vingt-quatre heures à partir de l'adoption de cette résolution par le Conseil de sécurité.

La délégation de l'URSS dépose ce projet de résolution à titre officiel. Elle espère se voir soutenue par le Conseil dans son ensemble ainsi que par ceux des représentants qui cherchent, non pas en paroles, mais en fait, à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales, à mettre fin à toute agression et à faire respecter les droits et intérêts légitimes des peuples et des Etats victimes d'agression.

La délégation de l'URSS dépose sa proposition sous forme de projet de résolution et invite tous les membres du Conseil de sécurité soucieux de paix et de sécurité internationales à voter en faveur de ce dernier.

Mr. EL-KHOURI (Syria): The other day [392nd meeting], when the Security Council adopted the resolution containing directions for a cease-fire and for the release of political prisoners, we said that those two points would not have great value as far as the cessation of hostilities and the resumption of order were concerned, and especially that the call for a cease-fire would not be effective since the fighting was practically approaching its end. We have heard today from the representative of the Netherlands that the operational phase of the action in Java has now practically come to an end. If that is so, it means that the cease-fire cannot be effected. The representative of the Netherlands said later that it could not be predicted with certainty whether, or to what extent, clashes with irregular armed bands could be avoided. That means that such clashes may continue in the form of guerrilla fighting with irregular armed bands. The cease-fire would not cover such clashes because they are not clashes between two regular armies which would submit to the instructions of the Security Council.

Accordingly, as we now understand from the statement of the representative of the Netherlands, the cease-fire clause would have no effect because operations are already completed. The Netherlands forces have seized the entire Republic or, at least, the essential parts of it. The Netherlands says that from now on, if there is to be any more fighting, it expects it to take the form of clashes with irregular armed bands. According to the statement which we heard today from the representative of the Netherlands, it intends to continue fighting against those irregular armed bands regardless of the cease-fire demand. In other words, the clause of the resolution dealing with a cease-fire will now be rendered sterile; it has no effect and it will not be implemented in any way, the time for that having already passed.

The only thing which may be gained from the resolution, then, is the release of political prisoners. The representative of the Netherlands said in his statement today that a certain number of those political prisoners have already been released. That, of course, is of some advantage, but the very least that could be expected is the release of the President of the Republic, the Prime Minister, other Ministers and the delegates who had been negotiating with the Netherlands. It is something which never should have been made necessary. In this phase of the matter, too, the resolution adopted the other day has not yielded the desired results.

If the advanced forces are not withdrawn to their former positions in order to allow the Government of the Republic of Indonesia to resume its authority on its own territory, the Security Council will have achieved nothing. Three days ago [392nd meeting] the proposal that forces be

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): L'autre jour [392ème séance], lorsque le Conseil de sécurité a adopté la résolution contenant les directives relatives à l'ordre de cesser le feu et à la mise en liberté des prisonniers politiques, nous avons dit que ces deux points n'avaient pas une grande valeur en ce qui concerne la cessation des hostilités et le rétablissement de l'ordre public et, notamment, que l'invitation à cesser le feu resterait lettre morte, puisque les combats approchent pratiquement de leur fin. Le représentant des Pays-Bas nous a dit aujourd'hui que la phase des opérations à Java était maintenant pratiquement terminée. S'il en va ainsi, cela signifie que l'ordre de cesser le feu ne peut prendre effet. Le représentant des Pays-Bas a dit ensuite qu'on ne peut prévoir avec certitude si et dans quelle mesure on pourra éviter des escarmouches avec des bandes armées irrégulières. Cela signifie que ces escarmouches peuvent continuer à se produire sous forme de guérillas avec des bandes armées d'irréguliers. L'ordre de cesser le feu ne viserait pas de telles escarmouches, parce qu'elles ne constituent pas des engagements entre deux armées régulières qui se soumettraient aux instructions du Conseil de sécurité.

En conséquence, si nous comprenons bien la déclaration du représentant des Pays-Bas, l'ordre de cesser le feu ne prendrait pas effet parce que les opérations sont déjà terminées. Les forces des Pays-Bas ont occupé la totalité du territoire de la République ou, tout au moins, les régions principales. Le Gouvernement des Pays-Bas déclare que, désormais, s'il doit encore y avoir des combats, il s'attend à ce que ces combats prennent la forme d'escarmouches avec des bandes armées irrégulières. Selon la déclaration que nous a faite aujourd'hui le représentant des Pays-Bas, l'intention du Gouvernement néerlandais est de continuer le combat contre ces bandes armées d'irréguliers sans tenir compte de l'injonction de cesser le feu. En d'autres termes, la clause de la résolution relative au cessez-le-feu sera désormais rendue inopérante; elle n'a pas de valeur et ne sera observée à aucun égard, le moment de l'exécution étant déjà passé.

Le seul résultat qu'on puisse maintenant attendre de la résolution est donc la mise en liberté des prisonniers politiques. Le représentant des Pays-Bas nous a déclaré aujourd'hui qu'un certain nombre de ces prisonniers politiques ont déjà été mis en liberté. C'est là, évidemment, un résultat positif, mais le moins qu'on puisse attendre est la mise en liberté du Président de la République, du Premier Ministre, des autres ministres et des délégués qui ont négocié avec les Pays-Bas. C'est là une mesure qui n'aurait jamais dû être nécessaire. A cet égard non plus, la résolution adoptée l'autre jour n'a pas donné les résultats désirés.

Si les éléments avancés ne sont pas retirés sur les positions qu'ils occupaient précédemment, afin de permettre au Gouvernement de la République d'Indonésie de rétablir son autorité sur son propre territoire, le Conseil de sécurité n'aura obtenu aucun résultat. Il y a trois jours [392ème

withdrawn was submitted in different ways, but it failed to obtain the necessary seven votes.

It is necessary for the Security Council to demonstrate that it has done its duty in this matter. If the Security Council stands idly by while all the territories of the Republic are occupied, if it does nothing at all to remedy the situation, that will not enhance the prestige of the Council. Flagrant violations of the truce and of the resolutions of the Security Council have been taking place before our eyes. If we do not have sufficient force to implement our resolutions, we should at least show that we are serious and that we mean to do something to establish whatever measure of justice we can.

I believe that the representative of Colombia has drafted a resolution. I hope he will submit it, so that some practical and advantageous action can be taken which will provide some hope of rendering these discussions fruitful. We have been discussing the matter now for several days without arriving at any practical result.

I do not understand what right the Government of the Netherlands has to wipe out the Indonesian Republic. The Dutch themselves agreed, by the terms of the Linggadjati Agreement,¹ to the creation of the Republic, and they gave the Republic full liberty to exercise authority within its own borders, to keep law and order, and to exercise the prerogatives of internal sovereignty. With what justification does the Netherlands now attack the Republic, wipe it out and abolish all its authority? Such an action is inexplicable, and it would certainly not be right to allow such a situation to continue.

The Netherlands says that there has been internal disorder. In the first place, the Netherlands is not responsible for keeping order within the areas of the Republic. Furthermore, its representatives have not told us, in all the long statements and long reports which they have submitted to the Security Council, in what way law and order have been disturbed. They have not told us what clashes have taken place, what robberies, what atrocities. They have said nothing about that, and none of their general statements have been confirmed. Even if anything of that sort had taken place, however, the Republic of Indonesia would have been responsible for preserving law and order within its own territory. I understand that the Government of the Netherlands would have had full authority to prevent any such activities within the areas for which it is responsible. But why should it overstep the borders and set about exterminating and abolishing the authority of the Republic of Indonesia?

¹ See *The Political Events in the Republic of Indonesia*, the Netherlands Information Bureau, New York, page 34.

séance], la proposition tendant au retrait des forces armées a été présentée sous différentes formes, mais elle n'a pu obtenir les sept voix nécessaires.

Il est indispensable que le Conseil de sécurité démontre qu'il a fait son devoir en la matière. Si le Conseil de sécurité reste inactif, tandis que tout le territoire de la République est occupé, s'il ne fait rien pour remédier à la situation, le prestige du Conseil n'en sera pas relevé. Des violations flagrantes de la trêve et des résolutions du Conseil de sécurité ont eu lieu sous nos yeux. Si nous n'avons pas la force d'assurer le respect de nos résolutions, nous devrions au moins montrer que nous les prenons au sérieux, que nous avons l'intention de faire quelque chose pour établir la justice dans toute la mesure où nous le pouvons.

Je crois que le représentant de la Colombie a préparé une résolution. J'espère qu'il nous la soumettra, afin que nous puissions prendre des mesures pratiques et positives qui nous donneront quelque espoir de rendre ces débats plus fertiles en résultats. Voilà plusieurs jours que nous discutons cette question sans parvenir à aucun résultat pratique.

Je ne vois pas que le Gouvernement des Pays-Bas ait le droit d'écraser la République d'Indonésie. Les Hollandais eux-mêmes ont accepté, aux termes de l'Accord de Linggadjati¹, la création de la République, et ils ont donné à la République pleine liberté d'exercer son autorité à l'intérieur de ses frontières, de maintenir la loi et l'ordre et d'exercer les prerogatives de la souveraineté intérieure. Comment les Pays-Bas peuvent-ils se justifier lorsqu'ils attaquent la République, l'écrasent et lui retirent toute son autorité? De tels actes ne comportent aucune explication, et il ne serait certainement pas juste de laisser une pareille situation se prolonger.

Les Pays-Bas prétendent qu'il y a eu des désordres dans le pays. En premier lieu, les Pays-Bas ne sont pas responsables du maintien de l'ordre sur le territoire de la République. De plus, les représentants des Pays-Bas ne nous ont pas dit, au cours de toutes leurs longues déclarations et dans tous les longs rapports qu'ils ont présentés au Conseil de sécurité, de quelle manière l'ordre public a été troublé. Ils ne nous ont pas dit quels engagements se sont produits, de quels pillages et de quelles atrocités il s'agit. Ils ne nous ont rien fait connaître à ce sujet, et aucune de leurs déclarations générales n'a été confirmée. Toutefois, même si quelque chose de ce genre s'était produit, c'est la République d'Indonésie qui aurait été responsable du maintien de l'ordre public sur son propre territoire. Je comprends bien que le Gouvernement des Pays-Bas aurait été pleinement autorisé à s'opposer à toute activité de cet ordre sur le territoire dont il est responsable. Mais pourquoi devrait-il sortir de ses frontières et se mettre à écraser la République d'Indonésie et à abolir son autorité?

¹ Voir *The Political Events in the Republic of Indonesia*, publié par le Bureau d'information des Pays-Bas, New-York, page 34.

I think that the Security Council ought to take a firmer stand in order to stop aggression while our Committee of Good Offices and our observers are on the scene and are not allowed to perform their duties.

Mr. PALAR (Republic of Indonesia): I should like to point out that this morning the Security Council received two reports which have just been distributed [S/1154 and S/1156]. I know that several representatives have not yet had an opportunity to study these reports carefully. I think that study of the reports must be undertaken in relation to the statement made by the representative of the Netherlands. I therefore request the President to give these representatives an opportunity to study the reports. I think that fifteen minutes would be sufficient.

The PRESIDENT (*translated from French*): Does the representative of India agree that the Council should first examine the proposal for adjournment just made by the representative of Indonesia?

Mr. DESAI (India) (*translated from French*): Yes.

The PRESIDENT (*translated from French*): Are there any objections to the proposal to suspend the meeting for fifteen minutes? The meeting is suspended.

The meeting was suspended at 4.35 p.m. and was resumed at 4.50 p.m.

Mr. DESAI (India): My delegation feels that about the only virtue of the resolution adopted at the 392nd meeting [S/1150] was the specific manner in which it called upon the parties to do two things. The words were clear and specific, the instructions given were equally clear and specific. It called upon the parties "to cease hostilities forthwith"; the words were perfectly clear and there is no mistake about it. It also called upon the parties "immediately to release the President and other political prisoners arrested since 18 December."

The answer of the Netherlands Government which has just been given by its representative here fails to comply with the resolution on either of the two points. It would be a casuistry to suggest that the statement made by the representative of the Netherlands Government represents an agreement by the Netherlands Government to cease hostilities forthwith. At its best, it plays for time; at its worst it can be considered as a rejection of the conditions laid down by the Security Council. In fact, on any reasonable construction, there is not the slightest doubt that it should be considered to be a rejection of the Security Council's resolution.

Je crois que le Conseil de sécurité doit prendre une position plus ferme afin de mettre fin à cette agression qui se déroule pendant que notre Commission des bons offices et nos observateurs sont sur place et n'ont pas la possibilité d'accomplir leur tâche.

M. PALAR (République d'Indonésie) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais souligner que le Conseil de sécurité a reçu ce matin deux rapports qui viennent d'être distribués [S/1154 et S/1156]. Je sais que plusieurs représentants n'ont pas encore eu la possibilité d'examiner soigneusement ces rapports. Je crois que ces rapports doivent être étudiés à l'occasion de la déclaration faite par le représentant des Pays-Bas. Je demande donc au Président de bien vouloir donner aux membres du Conseil la possibilité d'étudier les rapports. Je pense que quinze minutes suffiraient.

Le PRÉSIDENT: Le représentant de l'Inde est-il d'accord pour que le Conseil examine d'abord la proposition d'ajournement qui vient d'être formulée par le représentant de l'Indonésie?

M. DESAI (Inde): Oui.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il une objection à la suspension de quinze minutes qui a été proposée? La séance est suspendue.

La séance est suspendue à 16 h. 35 et reprise à 16 h. 50.

M. DESAI (Inde) (*traduit de l'anglais*): Ma délégation estime que le seul mérite de la résolution adoptée à la 392ème séance [S/1150] est la manière concrète dont elle appelle les parties à prendre deux mesures distinctes. Les termes en étaient clairs et précis, les instructions données l'étaient également. La résolution appelait les parties "à cesser les hostilités sur-le-champ"; ces mots sont parfaitement clairs et ne prêtent pas à erreur. La résolution invitait également les parties "à mettre immédiatement en liberté le Président et les autres prisonniers politiques qui ont été arrêtés depuis le 18 décembre".

La réponse du Gouvernement des Pays-Bas, que vient de nous donner ici son représentant, ne satisfait à aucune des deux demandes formulées par la résolution. Ce serait jouer sur les mots que prétendre que la déclaration du Gouvernement des Pays-Bas constitue une promesse du Gouvernement des Pays-Bas de cesser les hostilités sur-le-champ. Selon l'interprétation la plus favorable, on peut dire que ce Gouvernement cherche à gagner du temps; selon la plus défavorable, on peut considérer cette déclaration comme un refus de se plier aux conditions posées par le Conseil de sécurité. Au fait, aucune interprétation raisonnable ne permet le moindre doute sur ce point: on doit considérer cette déclaration comme rejetant la résolution du Conseil de sécurité.

Analysing that statement further, one can read into it something more than meets the eye at first. The statement says that the Netherlands has communicated with the Government of Indonesia in order to obtain additional information, but nowhere in the statement does its representative say when the Security Council will receive the final decision of the Netherlands Government. There is not one word about it. Is the Council expected to keep on hanging about this place waiting for their information and for their decision? Or does the secret really lie in that part of the statement which says: "The operational phase of the action in Java has now practically reached its end"? Are the Dutch waiting for the stage to arrive when the word "practically" is no longer necessary? Are they waiting, before giving their final answer, until they can say that the operations have completely ended so that there is really no need to give an answer at all?

Turning to the second point of the resolution, the conditions are very much worse. There is specific provision for the immediate release of the leaders of the Indonesian Republic. The representative of the Netherlands and several of his colleagues were present throughout the discussion on the resolution, and we now have the report of the Committee of Good Offices [S/1154] which states that a copy of the resolution was handed over to the representative of the Netherlands in Indonesia. The moment it was handed over, it became the immediate duty of the Netherlands Government to proceed to release Mr. Soekarno and the other leaders of the Indonesian Republic, but what is the answer its representative gave here? There is no mention of it. All that the Government of the Netherlands says to the Government of Indonesia is that it will see to it that all those who participate in the consultations will be able to do so in full freedom but—mark the next sentence, which is very much more important—"no matter whether or not their freedom of movement happens still to be restricted at the present moment." Is that a promise for release? Is that an acceptance of the terms of the resolution of the Security Council?

In this connexion I have an important statement to make concerning certain information which has reached my Government. It appears that when the Netherlands troops occupied Jogjakarta and took Mr. Soekarno and some of the members of his Cabinet prisoners, as well as other leaders of the Republican Government, they were made to march for hours through the streets of Jogjakarta. Surely that is hardly the kind of treatment to be meted out to the very persons with whom the Netherlands was negotiating a few days ago. Surely it might be expected, even in time of war, that certain considerations are owed to the leaders of the opposite side and that one must try to preserve their dignity and honour. I wish to tell the leader of the Netherlands delegation that if by this treat-

En regardant cette déclaration de plus près, on peut y voir quelque chose de plus qu'à première vue. Aux termes de cette déclaration, le Gouvernement des Pays-Bas a pris contact avec le Gouvernement de l'Indonésie afin d'obtenir des renseignements complémentaires; mais la déclaration ne dit nulle part quand le Conseil de sécurité sera informé de la décision finale du Gouvernement des Pays-Bas. Il n'y a pas un mot à ce sujet. Suppose-t-on que le Conseil restera ici à ne rien faire en attendant les renseignements et la décision des Pays-Bas? Ou bien l'explication se trouve-t-elle dans la partie de la déclaration qui porte que "la phase des opérations est maintenant pratiquement terminée à Java"? Les Hollandais attendent-ils le moment où le mot "pratiquement" ne sera plus nécessaire? Attendent-ils, avant de donner leur réponse définitive, de pouvoir dire que les opérations sont complètement terminées et qu'il n'y a vraiment plus besoin de donner aucune réponse?

En ce qui concerne le deuxième point de la résolution, la situation est encore bien pire. Cette disposition concerne expressément la mise en liberté immédiate des dirigeants de la République d'Indonésie. Le représentant des Pays-Bas et plusieurs de ses collègues étaient présents pendant tous les débats qui ont conduit à la résolution, et nous disposons maintenant du rapport de la Commission des bons offices [S/1154] qui déclare qu'une copie de la résolution a été remise au représentant des Pays-Bas en Indonésie. Dès le moment où ce texte lui a été remis, le Gouvernement des Pays-Bas était tenu de procéder immédiatement à la mise en liberté de M. Soekarno et des autres dirigeants de la République indonésienne; or, quelle réponse le représentant des Pays-Bas donne-t-il à ce sujet? Il n'en fait pas mention. Tout ce que dit le Gouvernement des Pays-Bas au Gouvernement de l'Indonésie, c'est qu'il veillera à ce que tous ceux qui participeront aux consultations puissent le faire en pleine liberté — mais remarquez la phrase qui suit, qui est beaucoup plus importante — "que leur liberté de mouvement se trouve ou non être encore restreinte à l'heure actuelle". Est-ce là une promesse de mise en liberté? Est-ce là une acceptation des termes de la résolution du Conseil de sécurité?

A cet égard, j'ai une importante déclaration à faire au sujet de certains renseignements qui sont parvenus à mon Gouvernement. Il apparaît que, lorsque les troupes néerlandaises ont occupé Djokjakarta et ont fait prisonniers M. Soekarno et certains des membres de son cabinet, ainsi que d'autres dirigeants du Gouvernement républicain, elles les ont contraints à défilé pendant plusieurs heures dans les rues de Djokjakarta. Ce n'est certainement pas là le genre de traitement qui est de mise pour les personnes mêmes avec lesquelles les Pays-Bas négociaient il y a quelques jours. On pouvait sûrement estimer que, même en temps de guerre, une certaine considération est due aux dirigeants du parti adverse et qu'il faut essayer de préserver leur dignité et leur honneur. Je tiens à déclarer au chef de la dél-

ment they hope to impress the people of Indonesia with their might, they are very much mistaken. As a result of this action and the feelings of humiliation and indignity resulting from it, there will be a wave of bitterness which it will take a very long time to dispel. This is not the method by which to prepare the ground for a free republic in Indonesia. There are other methods, let me assure the representative of the Netherlands.

There is one other fact, and this is in connexion with what happened to a representative of my own Government. We had an officer in Jogjakarta and he was asked to leave, in spite of his protests. Certainly his presence would not have hampered military operations in any way whatever.

May I also invite the attention of the Security Council to the last three paragraphs of document S/1156, in which the Committee of Good Offices states:

“(a) Negotiations presuppose two parties, each uncoerced by the armed force of the other and each prepared to move toward the reasonable viewpoint of the other.

“(b) Politically, the people of one party, without whose support any agreement, even if achieved, may well be unenforceable, will be reluctant to accept as bona fide any negotiations in which again they start with an area under their control diminished as a result of the resort to armed force by the other.

“(c) Practically, when a demarcation line no longer exists, it becomes virtually impossible to ascertain the positions of the Republican forces, particularly in view of the capture by the Netherlands forces of the Republican High Command.”

My delegation feels that in view of this report the Security Council should come to the conclusion that the two provisions of its resolution [S/1150] should be immediately implemented and that it should insist upon such immediate implementation. In view of this we also feel that the Security Council should adopt a resolution to the effect that the armed forces should be withdrawn to the lines originally held prior to the commencement of hostilities, because his report presents further evidence that it is impossible for the parties to provide conditions under which proper negotiations can take place until these three events have taken place.

Mr. VAN ROIJEN (Netherlands): I should like to reply immediately to the representative of India. He mentioned that news has come to his notice to the effect that when Jogjakarta was occupied and the President was taken prisoner, the President, together with some of his Ministers, was made to march for hours through the

gation des Pays-Bas que, si les Pays-Bas espèrent par un traitement de ce genre impressionner la population d'Indonésie par le spectacle de leur force, ils se trompent lourdement. L'effet de pareils actes et du sentiment d'humiliation et de honte qu'ils provoquent sera une rancune qu'il faudra longtemps pour dissiper. Ce n'est pas de cette manière que l'on pourra jeter, en Indonésie, les bases d'une libre république. Il existe d'autres méthodes, permettez-moi de l'assurer au représentant des Pays-Bas.

Il est un autre fait que je veux signaler, et qui concerne un représentant de mon propre Gouvernement. Nous avons un représentant à Djokjakarta, et, en dépit de ses protestations, on l'a prié de partir. Certainement, sa présence n'aurait gêné en rien les opérations militaires.

Puis-je également attirer l'attention du Conseil de sécurité sur les trois derniers paragraphes du document S/1156, dans lesquels la Commission des bons offices déclare:

“(a) Toute négociation présuppose l'existence de deux parties, dont aucune n'est soumise à contrainte par les forces armées de l'autre et dont chacune est prête à faire des concessions à l'opinion de l'autre si cette opinion est raisonnable.

“(b) Du point de vue politique, la population de l'une des parties, dont le consentement risque fort d'être indispensable à l'exécution, sinon à la conclusion de tout accord, ne sera guère disposée à considérer comme véritable toute négociation au cours de laquelle elle s'est trouvée amputée d'une région placée sous son autorité, du fait que l'autre partie a recouru à la force.

“(c) Du point de vue pratique, lorsqu'il n'existe plus de ligne de démarcation, il devient pratiquement impossible de déterminer la position des forces de la République, en raison, notamment, du fait que les forces néerlandaises se sont emparées du Haut Commandement républicain.”

Ma délégation estime que, en raison de ce rapport, le Conseil de sécurité doit en venir à la conclusion que les deux dispositions de sa résolution [S/1150] doivent être immédiatement mises à exécution, et qu'il doit insister pour leur exécution immédiate. En conséquence, nous estimons également que le Conseil de sécurité doit adopter une résolution aux termes de laquelle les forces armées doivent être ramenées sur les lignes qu'elles occupaient antérieurement à l'ouverture des hostilités, car ce rapport constitue une nouvelle preuve qu'il est impossible aux parties d'établir les conditions permettant de procéder à des négociations véritables tant que ces trois événements ne se seront pas produits.

M. VAN ROIJEN (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Je tiens à répondre immédiatement au représentant de l'Inde. Il a déclaré avoir appris que, lorsque Djokjakarta a été occupée et lorsque le Président a été fait prisonnier, il a été contraint, avec certains de ses ministres, de défilier pendant plusieurs heures dans les rues de

streets of Jogjakarta. I wonder how far this news is authenticated or proved. All I know is that I have received from my Government the express statement that all possible respect and courtesy will be shown to the leaders of the Republic whose freedom of action is, for the time being, being limited—all possible courtesy and respect. I have before me now a Dutch newspaper of 24 December with a picture of President Soekarno with a member of the Netherlands forces. From this picture it does not look as if the President was in any way under pressure or being badly treated; he is seen driving in an open motor car.

I should like further to say something in reply to the remarks of the representative of Syria. I believe that the representative of Syria cannot understand what disorders led to the Netherlands action. I really believe that I have made it abundantly clear what the reasons for that action were, and one of the causes, which I have cited repeatedly, was the constantly increasing number of truce violations in the form of infiltrations and cases of systematic terrorism. I think I also showed, by citing reports from the military observers on the spot, that those infiltrations and violations were organized on Republican territory. The representative of Syria quoted several passages from the report of the Committee of Good Offices and wondered to what extent there had been acts of disorder in territories controlled by the Republic or by the Netherlands. I have before me document S/1156 from which several quotations have been made. I would refer to the third sub-paragraph of paragraph 14 of section C, which says, in part:

“It is unquestionably the case that there have been large-scale infiltrations and an undue number of incidents and disorders. Many of these have occurred in Netherlands-controlled territory.”

As I say, I think I have shown that a great many disorders occurred in Netherlands-controlled territory, yet in the opinion of the military observers, they were also very often organized in Republican-controlled territory.

One last word with regard to the observations of the representative of the USSR. I can only say that a careful, or even a cursory, study of the declaration I made at the beginning of this meeting in the name of my Government will show that Mr. Malik has completely misrepresented that statement. That statement was not an outright rejection, and any objective person would know that. We have tried in our statement to be conciliatory and to show that we have taken cognizance of the resolution and are in the course of studying what is the best way to

Djakakarta. Je me demande dans quelle mesure cette nouvelle est confirmée ou prouvée. Tout ce que je sais, c'est que j'ai reçu de mon Gouvernement une déclaration expresse aux termes de laquelle tout le respect et toute la courtoisie possible seront témoignés aux dirigeants de la République, dont la liberté d'action est, pour le moment, limitée — tout le respect et toute la courtoisie possibles. J'ai sous les yeux un journal néerlandais en date du 24 décembre et qui contient une photographie du Président Soekarno aux côtés d'un membre des forces néerlandaises. Il ne ressort pas de cette photographie que le Président soit soumis à quelque pression que ce soit ou fasse l'objet de mauvais traitements; on le voit circuler dans une voiture découverte.

Je voudrais également répondre aux observations du représentant de la Syrie. Il semble que le représentant de la Syrie ne puisse comprendre quels désordres ont rendu nécessaires l'action néerlandaise. Je crois vraiment avoir fourni des explications abondantes sur les motifs de cette action; l'un de ces motifs, que j'ai cité à plusieurs reprises, est le nombre constamment croissant de violations de la trêve, sous forme d'incursions et de terrorisme systématique. Je crois avoir également montré, en citant les rapports des observateurs militaires qui se trouvent sur place, que ces incursions et ces violations étaient préparées en territoire républicain. Le représentant de la Syrie a cité divers passages du rapport de la Commission des bons offices et s'est demandé dans quelle mesure il y a eu des désordres en territoire occupé par la République ou par les Pays-Bas. J'ai sous les yeux le document S/1156, dont on a cité divers passages. Je me référerai au troisième alinéa du paragraphe 14 de la section C, où il est dit notamment:

“Il ne fait pas de doute que des incursions importantes et un nombre exagéré d'incidents et de désordres se soient produits. Un grand nombre de ceux-ci ont eu lieu en territoire occupé par les Pays-Bas.”

Comme je l'ai déjà dit, je crois avoir prouvé qu'un grand nombre de ces incidents se sont produits en territoire occupé par les Pays-Bas; pourtant, selon les observateurs militaires, ils ont très souvent été organisés en territoire occupé par la République.

Un dernier mot en ce qui concerne les observations du représentant de l'URSS. Je puis seulement dire qu'une étude sérieuse, ou même superficielle, de la déclaration que j'ai faite au début de cette séance au nom de mon Gouvernement montrera que M. Malik a donné de cette déclaration une image entièrement trompeuse. Cette déclaration n'était pas un refus catégorique, comme le sait bien toute personne objective. Nous avons essayé, dans notre déclaration, de faire preuve d'un esprit de conciliation, de montrer que nous avons pris connaissance de la

follow what we have been asked to do, how far we can comply, and when.

Colonel HODGSON (Australia): Immediately after the resolution [S/459] of 1 August 1947 was adopted [173rd meeting], the representative of the Netherlands came to the Security Council table and said that his Government was prepared to enforce the cease-fire demand [174th meeting].

We know and we are informed that any decision on the major question is entirely in the hands of the Netherlands Government. We were informed that this Government ordered certain action on the morning of 18 December. When the Security Council order went out to Batavia, the first and obvious reply of the acting head of the Netherlands delegation was: "I shall send it immediately to the Netherlands Government for instructions." It is perfectly clear that the observance of any such order is entirely within the competence of the Netherlands Government. The Netherlands Government could, on the night of 24 December or on 25 December, have said without hesitation, without reservation: "We accept the cease-fire demand of the Security Council." What did it do? It passed the ball back to the authorities out there and asked them for more information to enable it to make up its mind as to what to do about the demand.

The Security Council demand has not been obeyed or observed. The demand was to have taken effect immediately. It will be recalled that, at the time the Council discussed this demand, my delegation read a telegram [390th meeting] which had come in from my Government, to the effect that the military observers belonging to the Consular Commission—who, by virtue of the Renville Agreement [S/649, appendix XI] and the Council resolution of 1 November 1947 [S/594], had certain functions and powers, were the instruments of the Security Council, and took their instructions in the last resort from the Council through the Committee of Good Offices—had, by the unilateral action of one of the parties, been ordered out of the field, where they could observe any cease-fire or any other events or operations, and had been ordered to return to Batavia.

To show how the thinking of the Netherlands Government goes, we find in the last paragraph of the document which has just been read² the realization by the Netherlands Government that both the Renville Agreement and the resolution of 1 November were broken. We find that the Netherlands Government can give immediate authority for those military experts to "be given an opportunity to study the course of events."

² Reference is to the statement of the representative of the Netherlands made at the beginning of the present Security Council meeting.

résolution et que nous sommes en train d'étudier quelle est la meilleure manière de satisfaire aux demandes qui nous ont été présentées, dans quelle mesure nous pouvons y satisfaire et à quel moment.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Immédiatement après l'adoption de la résolution [S/459] du 1er août 1947 [173ème séance], le représentant des Pays-Bas s'est présenté devant le Conseil et a annoncé que son Gouvernement était prêt à mettre à exécution l'ordre de cesser le feu [174ème séance].

Nous savons, et on nous en a instruits, que toute décision sur la question majeure dépend entièrement du Gouvernement néerlandais. Nous avons appris que le Gouvernement des Pays-Bas avait, le matin du 18 décembre, ordonné certaines opérations. Quand l'ordre du Conseil de sécurité est parvenu à Batavia, la réaction immédiate et claire du chef par intérim de la délégation des Pays-Bas a été de répondre: "Je vais l'envoyer immédiatement au Gouvernement des Pays-Bas en demandant des instructions." Il est parfaitement clair qu'il dépend entièrement du Gouvernement des Pays-Bas qu'un ordre de cette nature soit exécuté. Dans la nuit du 24 décembre ou le 25 décembre, le Gouvernement des Pays-Bas aurait pu dire sans hésitation, sans réserve: "Nous acceptons l'ordre de cesser le feu lancé par le Conseil de sécurité." Qu'a-t-il fait? Il a renvoyé la balle à ses représentants en Indonésie et leur a demandé un supplément d'informations qui lui permette de prendre une décision sur la réponse à donner.

L'ordre du Conseil de sécurité n'a été ni obéi, ni observé. Il aurait dû prendre effet immédiatement. On se rappellera que, au moment où le Conseil l'a discuté, ma délégation a donné lecture d'un télégramme [390ème séance] par lequel le Gouvernement australien signalait que les observateurs militaires appartenant à la Commission consulaire — qui, de par l'Accord du Renville [S/649, annexe XI] et la résolution du Conseil du 1er novembre 1947 [S/594], étaient investis de certains pouvoirs et fonctions, agissaient comme instruments du Conseil de sécurité et recevaient en dernier ressort leurs instructions du Conseil par l'intermédiaire de la Commission des bons offices — avaient, sur l'intervention unilatérale de l'une des parties, reçu l'ordre de quitter les lieux où ils pouvaient observer une cessation du feu ou tous autres événements ou opérations et de retourner à Batavia.

Pour illustrer la pensée du Gouvernement des Pays-Bas, nous trouvons, au dernier paragraphe dont lecture vient de nous être donnée², l'aveu par lui exprimé que, ni l'Accord du Renville, ni la résolution du 1er novembre n'ont été respectés. Nous constatons que le Gouvernement des Pays-Bas peut donner des ordres immédiats pour que les experts militaires se voient accorder "la possibilité d'étudier le cours des événements". Notre

² Il s'agit de la déclaration faite par le représentant des Pays-Bas au début de la présente séance du Conseil de sécurité.

My delegation is not clear as to just what that means. Does it mean that their full authority has been restored, that it can be undermined at one moment and restored the next, and that the military experts are purely at the beck and call of the Netherlands Government and not of the Security Council? It will be recalled that that state of affairs has been confirmed in the report we have from the Committee of Good Offices.

We indicated [392nd meeting] that we had an amendment to propose to the Canadian resolution [S/1149], to the effect that the assistance of those military observers should continue to be placed at the disposal of the Committee of Good Offices. However, the Canadian resolution was defeated. Consequently, with the Committee of Good Offices confined to Batavia, the most the Security Council could do was to pass a weak and ineffective resolution [S/1150], which, I may say, has surprised my Government. After the action taken by the Council last year, my Government felt that the Council would have the courage to uphold its authority and prestige, which, in our opinion, were deliberately flouted.

There is another point with regard to the statement read by the representative of the Netherlands. We were told that the representatives of the Republic had been released. However, the resolution of the Council did not concern them so much, since they were supposed to be under diplomatic immunity, by an arrangement which the Committee of Good Offices had made; what the Security Council had in mind was the release of the President, the Premier, the Vice-Premier, the Minister for Foreign Affairs, and the Commander-in-Chief—if he was captured in the conditions under which it is alleged he was captured. In any case, the Council asked that the political prisoners should be released. Has that request been obeyed? We do not know. That point is passed over in silence.

Finally, I should like to quote from this important document S/1156 which is before us, and I should like specifically to mention three points.

My delegation used the word "ultimatum" as applying to the reply of the Netherlands delegation to the letter of Mr. Hatta of 13 December—the reply dated 16 December which was not received until 17 December—which laid down conditions to the effect that their position on all the outstanding questions under negotiation must be accepted within a certain time limit. We were chided for having used the word "ultimatum". I should like to read what the Council's own Committee of Good Offices said about that:

"The Committee finds that in light of the pattern of events . . . the Netherlands reply . . . dated 16 December but received on 17 December, constitutes an ultimatum providing a choice only between surrender to the Netherlands po-

délégation a des doutes sur la portée de ces termes. Signifient-ils que l'autorité des experts a été rétablie dans son intégrité, qu'elle peut être, tantôt sapée, tantôt rétablie, et que les experts militaires sont tout bonnement aux ordres du Gouvernement néerlandais, et non du Conseil de sécurité? Rappelons-nous que ces faits trouvent leur confirmation dans le rapport qui nous parvient de la Commission des bons offices.

Nous avons indiqué [392ème séance] que nous avions un amendement à proposer à la résolution du Canada [S/1149] pour que ces observateurs militaires continuent à être mis à la disposition de la Commission des bons offices. Or, la résolution du Canada a été rejetée. Par conséquent, la Commission des bons offices ne pouvant quitter Batavia, tout ce que le Conseil de sécurité put faire fut d'adopter une résolution timide et inefficace [S/1150], résolution qui, je dois le dire, a surpris mon Gouvernement. Après les mesures décidées par le Conseil l'année dernière, le Gouvernement australien pensait que le Conseil aurait le courage de défendre son autorité et son prestige, qui, à notre avis, ont été délibérément bafoués.

Je passe maintenant à une autre question concernant la déclaration dont le représentant des Pays-Bas a donné lecture. On nous a dit que les représentants de la République avaient été remis en liberté. Toutefois, la résolution du Conseil ne les concernait pas particulièrement, puisqu'ils étaient censés jouir de l'immunité diplomatique aux termes d'un arrangement qui était l'œuvre de la Commission des bons offices; ce à quoi visait le Conseil de sécurité, c'était la mise en liberté du Président, du Premier Ministre, du Vice-Premier Ministre, du Ministre des Affaires étrangères et du Commandant en chef — s'il avait été capturé dans les conditions que l'on prétend. En tous cas, le Conseil a demandé la mise en liberté des prisonniers politiques. Cette demande a-t-elle reçu satisfaction? Nous l'ignorons. La question a été passée sous silence.

Enfin, j'aimerais citer quelques passages de l'important document S/1156, dont nous sommes saisis, et je voudrais particulièrement faire ressortir trois points.

Ma délégation a employé le mot "ultimatum" pour désigner la réponse de la délégation des Pays-Bas à la lettre de M. Hatta du 13 décembre; cette réponse, datée du 16 décembre, qui n'est parvenue que le 17 décembre, posait des conditions tendant à ce que la position des Pays-Bas sur toutes les questions essentielles en cours de négociation fût acceptée dans un certain délai. On nous a reprochés d'avoir employé le mot "ultimatum". J'aimerais donner lecture des termes employés à ce sujet par la propre Commission des bons offices du Conseil:

"La Commission estime qu'étant donné le caractère des événements . . . la réponse des Pays-Bas . . . qui est datée du 16 décembre, mais qui est parvenue le 17, constitue un ultimatum ne laissant le choix qu'entre une accep-

sition on every basic issue between the parties, and an unnamed alternative.”

This afternoon, the question of infiltration was taken up by the representative of Syria. In replying to him, the representative of the Netherlands quoted from the same document S/1156, but I wish he had concluded the quotation. He quoted one favourable point, to the effect that there had been infiltrations, but this is what the Committee said:

“It is unquestionably true that better implementation of the truce was required. It was for that very reason that the Committee called on the parties to discuss the problems of implementation of the truce in the Security Committee, which had been established for the purpose of supervising the enforcement of the mutual obligations of the parties under the truce agreement.

“With truce violations as with political negotiations, the Committee finds”—it will be noticed that the Committee again uses the word “finds”—“that its facilities for adjustment and reconciliation have not been exhausted, much less effectively utilized.”

We are also inclined to the view that each day which passes without effective action being taken by the Security Council leads to a further prejudicing of the position of the Republic—if not to a practical elimination of it. We even heard during the adjournment, before this meeting of the Council, suggestions to the effect that we should postpone this question to another day. My Government felt that the Council should, even at this stage, take prompt and effective action, should at least—as seemed to be the opinion of the majority of the members of the Council—issue an order for the withdrawal of the forces to the *status quo* line. But, for unknown reasons, that particular point failed to get the requisite number of votes.

Finally, I would say this: My Government has always expressed the strong view that the members here are acting not on behalf of their own interests but on behalf of all the Members of the United Nations, and that the representatives who were elected represent the whole of the United Nations. Yet, on 24 December [392nd meeting] we saw some representatives abstaining from voting without giving any indication of the reasons for their abstention on certain points. Admittedly, some representatives were very good and did give us a clear indication, but the others did not, and on important questions like this we think it behoves every member clearly to indicate why he abstains or votes in a particular way which prevents the will of the majority from being put into effect.

The PRESIDENT (*translated from French*): If no one wishes to speak, I shall ask the Council

tation du point de vue néerlandais sur tous les problèmes essentiels en suspens entre les parties et une solution non précisée.”

Cet après-midi, le représentant de la Syrie a repris la question des incursions. Pour lui répondre, le représentant des Pays-Bas a cité un passage du même document S/1156, mais j'aurais voulu qu'il terminât la citation. Il a cité un passage favorable à la thèse selon laquelle il y aurait eu des incursions, mais voici ce que disait la Commission:

“Il est indiscutablement exact que la trêve demandait à être mieux observée. C'est précisément pour cette raison que la Commission a invité les parties à discuter le problème de l'application de la trêve devant le Comité de la sécurité qui a été créé pour surveiller l'exécution des obligations qu'impose l'Accord de trêve à chacune des parties.

“En ce qui concerne tant les violations de la trêve que les négociations politiques, la Commission estime” — notons que la Commission emploie à nouveau le mot “estime” — “que les possibilités d'ajustement et de conciliation qu'elle peut offrir n'ont pas été épuisées et qu'on est bien loin d'en avoir tiré tout le parti possible.”

Nous sommes également portés à penser que chaque jour qui passe sans que le Conseil de sécurité prenne des mesures efficaces conduit à une nouvelle aggravation de la situation de la République, sinon à son élimination pratique. Pendant la suspension de séance, avant la réunion actuelle du Conseil, nous avons même entendu exprimer l'opinion que nous devrions remettre cette question à un autre jour. Mon Gouvernement a estimé que le Conseil devrait, même au point où en sont les choses, prendre des mesures promptes et efficaces, qu'il devrait au moins — comme telle semblait être l'opinion de la majorité des membres du Conseil — donner aux forces armées l'ordre de se retirer sur la ligne du *status quo*. Toutefois, pour des raisons inconnues, cette proposition précise n'a pas recueilli le nombre de voix nécessaires.

Je voudrais enfin déclarer ce qui suit: mon Gouvernement a toujours exprimé la conviction inébranlable que les Etats Membres ici présents n'agissent pas au nom de leurs intérêts propres, mais au nom de tous les Etats Membres des Nations Unies, et que les représentants qui ont été élus représentent la totalité des Nations Unies. Cependant, le 24 décembre [392ème séance], nous avons vu quelques représentants s'abstenir sans donner la moindre indication sur les raisons qui justifiaient leur abstention sur certains points. Plusieurs représentants, il faut le reconnaître, ont été très nets et nous ont donné des explications claires, mais les autres ne l'ont pas fait, et quand il s'agit de questions importantes comme celle-ci, nous estimons qu'il incombe à chaque membre de faire connaître clairement pourquoi il s'abstient ou vote d'une façon qui empêche les vœux de la majorité de se réaliser.

Le PRÉSIDENT: Si personne ne demande la parole, je demanderai au Conseil de sécurité de

to vote on the two draft resolutions which are before it.

Mr. FALLA (United Kingdom): I should like to say one or two words on this question. We have before us a reply from the Netherlands Government to the Security Council's resolution of 24 December. It is an interim reply. In the opinion of my delegation, this reply shows appreciation of the gravity of the decision which this Council took on 24 December, and we consider it would be appropriate to wait and see what the Netherlands Government will finally do in response to the will of the Council, as it was then expressed.

If any further reason is required for the abstention of my delegation on the two resolutions which have been circulated this afternoon, I would say that they are, in substance, identical with the paragraph of the USSR draft resolution [S/1148], which was also circulated and voted upon on 24 December. I do not think it is in accordance with the Council's practice and dignity to vote the same thing twice at a very short interval without some compelling reason.

Mr. Muñoz (Argentina) (*translated from Spanish*): The Argentine delegation has followed the development of recent events in Indonesia very carefully. We share the opinions expressed in the world Press, which interpret the feelings of regret of the peoples forming the community of nations in the face of this new event, a recent addition to the already difficult international situation. Conscious of our responsibility and in conformity with our usual attitude towards problems which have a bearing on world peace, we feel that we must support the basic idea of the proposal submitted jointly by the delegations of Colombia, the United States and Syria, a proposal which has resulted in a call to the parties for immediate cessation of hostilities. This is a primary duty of the Security Council, the organ of the United Nations which is responsible for the maintenance of peace under Article 24 of the Charter.

Such action on the part of the Council can take different forms depending upon the situations involved. In the present case it is in our opinion quite clear that the Council has confined its action to offering the parties its good offices, as has been shown by the discussion up to date. The establishment of a Committee of Good Offices confirms that view which flows logically from the way in which the subject has been presented, because the basic question, that of the Council's competence, has not yet been solved. On that point, it is clear that some delegations have doubts about a question which is antecedent to any direct intervention by the Council. We also have doubts about the validity

se prononcer sur les deux projets de résolution dont il est saisi.

M. FALLA (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): J'aimerais dire un mot ou deux à ce sujet. Nous sommes en présence d'une réponse du Gouvernement des Pays-Bas à la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 24 décembre. C'est une réponse provisoire. De l'avis de ma délégation, elle montre que le Gouvernement néerlandais apprécie à sa juste valeur la gravité de la décision que le Conseil a prise le 24 décembre, et nous sommes d'avis qu'il conviendrait d'attendre pour voir ce que le Gouvernement néerlandais fera, en fin de compte, pour se conformer aux vœux du Conseil, tels qu'ils s'exprimaient dans la résolution.

Si d'autres raisons doivent justifier l'abstention de notre délégation à l'égard des deux résolutions qui nous ont été présentées cet après-midi, je dirai que ces résolutions sont au fond identiques au paragraphe du projet de résolution présenté par l'URSS [S/1148], lui aussi présenté et mis aux voix le 24 décembre. Je ne pense pas qu'il soit compatible avec les usages et la dignité du Conseil de voter sur la même question à deux reprises séparées par un très court intervalle, sans quelque raison majeure.

M. Muñoz (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): La délégation de l'Argentine a suivi avec une vive inquiétude de la marche des événements d'Indonésie. Nos sentiments sont ceux qu'a exprimés la presse mondiale et qui montrent le regret qu'éprouvent les peuples qui forment la communauté des nations devant ce nouvel événement qui est venu compliquer encore la situation internationale, déjà si difficile. Conscients de notre responsabilité et fermes dans le maintien de la politique que nous avons toujours suivie à l'égard des problèmes qui concernent la paix, nous ne pouvons faire autrement qu'appuyer l'idée principale de la proposition commune présentée par les délégations de la Colombie, des États-Unis et de la Syrie, et qui a eu pour effet l'envoi aux parties d'un appel en vue de la cessation immédiate des hostilités. C'était là un devoir essentiel du Conseil de sécurité, c'est-à-dire de l'Organisation des Nations Unies, à qui, en vertu de l'Article 24 de la Charte, incombe la responsabilité principale du maintien de la paix.

Une mesure de ce genre de la part du Conseil peut prendre des formes diverses selon les cas. Dans les circonstances présentes, il appert de toute évidence, selon nous, comme il découle des débats qui se sont déroulés jusqu'à présent, que le Conseil s'est limité à mettre à la disposition des parties ses bons offices, avec toute l'autorité dont il dispose. L'établissement de la Commission des bons offices nous confirme dans notre opinion. En effet, la création de cette Commission a été le résultat logique du fait que l'affaire a été soumise au Conseil, bien que le point fondamental, c'est-à-dire le problème de la compétence du Conseil, n'ait pas encore été résolu. A ce propos, il est évident que certaines délégations

of the steps already taken to bring about the withdrawal of troops. From the point of view of Article 40 of the Charter, which has several times been indirectly invoked as the basis for such a decision, we do not see how a provisional measure such as those contemplated in the Article can be considered to be such when it involves the withdrawal to their original positions of parties whose rights, under the same Article, must also not be prejudiced.

There is, moreover, a practical difficulty in carrying out the action recommended in the proposal submitted today by the Ukrainian Soviet Socialist Republic and the Union of Soviet Socialist Republics. Experience has indeed often shown the impossibility of enforcing that type of provision. In that connexion we have the recent example of Palestine, to cite only one case. Apart from those legal considerations, experience, which is such a good preceptor, shows us that the working the Council also presents certain difficulties which hinder it from effectively accomplishing the aims of the creators of the San Francisco Charter. There are difficulties which the authors of that great document could not foresee. The Argentine delegation has already expressed its opinion on that point and there is no need to repeat it. The fact is that we should be modest in our aims in order to avoid failures which do not do the Organization any good and do not benefit the peoples who put their hope in it.

In short, we feel that to bring about the cessation of hostilities is a first and certainly the most important step, to which the Security Council should give all its support. The very urgency of the situation requires that the other aspects of the problem should be calmly discussed at our leisure later. Above all, we should carefully consider the objections concerning the Council's competence which are based on the final, clear provision of Article 2, paragraph 7 of the Charter, which forbids the United Nations "to intervene in matters which are essentially within the domestic jurisdiction of any State". By obtaining the cessation of hostilities, we should have achieved the provisional measure which would enable the problem to be solved. It can only be hoped that the Netherlands Government will collaborate in this task in order to avoid graver complications and disturbances of the peace, which would certainly be equally prejudicial to the interests of the Netherlands, of Indonesia and of the geographical regions to which the latter belongs.

Mr. URDANETA ARBELAEZ (Colombia) (*translated from Spanish*): The attitude of the Colombian delegation towards the proposal submitted by the representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic is quite clear. Its vote in

nourrissent des doutes quant à ce problème, qui se pose préalablement à toute intervention directe du Conseil. Nous éprouvons donc certains doutes sur le bien-fondé du projet destiné à obtenir le retrait des troupes. Même du point de vue de l'Article 40 de la Charte, qui a été invoqué implicitement plusieurs fois pour justifier une décision de ce genre, nous ne voyons pas comment le rétablissement du *statu quo* peut constituer l'une des mesures provisoires que prévoit cet Article, sans préjuger, comme le stipule ce texte, les droits des parties.

Nous nous heurterons, d'autre part, à une difficulté d'ordre pratique si nous voulons prendre la mesure préconisée par les projets que présentent la République socialiste soviétique d'Ukraine et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. En effet, l'expérience nous a souvent montré qu'il est impossible de mettre en œuvre des dispositions de ce genre. À cet égard, pour ne citer qu'un exemple, les événements récents de Palestine sont caractéristiques. Outre ces considérations d'ordre juridique, l'expérience, qui est si bonne conseillère, nous montre que la façon de travailler du Conseil de sécurité présente aussi certaines difficultés qui l'empêchent de remplir les fonctions qu'ont voulu lui attribuer ceux qui ont écrit la Charte de San-Francisco. Il existe des difficultés que les auteurs de ce grand document n'ont pu prévoir. La délégation de l'Argentine a déjà exposé son opinion à ce sujet, et il est inutile d'y revenir. Il faut que nous soyons modestes pour éviter des échecs qui ne feraient aucun bien à l'Organisation et porteraient préjudice aux peuples qui ont mis leurs espérances en elle.

Pour me résumer, nous estimons que la cessation des hostilités constitue un premier pas, le plus important de tous, évidemment, et que le Conseil de sécurité doit faire tout ce qu'il peut pour que cette mesure soit prise. Le fait même que la situation est urgente exige que tous les autres aspects du problème fassent l'objet d'une discussion ultérieure, dans une atmosphère de calme. Par dessus tout, nous devons examiner avec le plus grand soin les objections d'incompétence qui s'appuient sur la disposition précise et nette du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte, disposition en vertu de laquelle l'Organisation des Nations Unies n'a pas le droit d'"intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat". Si nous obtenons que les hostilités cessent, nous aurons pris la mesure provisoire qui permettra de régler la situation. Il ne nous reste plus qu'à espérer que le Gouvernement néerlandais nous accordera sa collaboration dans cette tâche afin d'éviter des complications plus graves et des infractions à la paix qui porteraient certainement tort, tant aux Pays-Bas qu'à l'Indonésie et à la région géographique à laquelle cette dernière appartient.

M. URDANETA ARBELAEZ (Colombie) (*traduit de l'espagnol*): La position de la délégation de la Colombie au sujet du projet présenté par le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine est tout à fait claire. En votant

favour of that proposal will be the logical result of the attitude it has consistently taken.

The proposal which we submitted jointly with the delegations of the United States of America and of Syria provided for the withdrawal of the troops to the positions they had previously held. When that part of the proposal failed to obtain the number of votes necessary for its adoption [392nd meeting], and when the draft resolution of the Union of Soviet Socialist Republics [S/1148], one paragraph of which also provided for that withdrawal of troops, was discussed, the Colombian delegation voted for it. The difference between the joint resolution and that of the USSR with regard to that point was merely that the latter expressly mentioned the Netherlands forces, whereas the joint resolution spoke of forces in general. The facts, however, are evident and it has been acknowledged here, both in the Netherlands statement and in the report of the Committee of Good Offices, that it is only the Netherlands forces which have advanced. There was therefore no need to make any distinction when demanding that the forces should return to their original positions. In our view, therefore, there is no basic, essential change in the Ukrainian proposal with regard to this point, and we think it logical to vote for it.

We believe, moreover, that respect for the Charter and for the prestige of the Council and the United Nations requires that the first step to be taken in a conflict involving the use of force to change the existing state of affairs, is a return to the original situation, for, if it were standard practice to accept situations created by force, obviously the parties to any conflict would attempt to create a *fait accompli* favourable to themselves before the Security Council could intervene or peace negotiations be renewed. The result would be that the United Nations, set up for the very purpose of preventing the use of force, would be in fact encouraging it.

Nor can we fail to view with alarm the fact that the very slight resolution adopted by the Security Council [S/1150]—for the resolution which we adopted at the previous meeting was indeed the shadow of the shadow of a resolution—has been rejected by one of the parties to the dispute on the ground that it does not recognize the Council's competence, even though the Council has already established its competence in the matter. For, although certain representatives deserving of consideration, such as the representative of France, agree with the opinion of the Netherlands, the Council did adopt certain resolutions on this matter, thus establishing its competence. With regard to the cease-fire proposal—and even the cease-fire has not been wholly and finally carried out—in actual fact that has not been accepted as a recommenda-

en faveur de ce projet, nous resterons logiques avec nous-mêmes, et nous maintiendrons l'attitude qui a toujours été la nôtre.

La proposition que nous avons soumise, conjointement avec les délégations des Etats-Unis d'Amérique et de la Syrie, prévoyait le retrait des troupes sur les positions qu'elles occupaient avant le début des hostilités. Lorsque, cette partie du projet de résolution n'ayant pas obtenu le nombre de voix nécessaires [392ème séance], le projet de résolution de l'Union des Républiques socialistes soviétiques [S/1148] qui prévoyait aussi, dans un de ses paragraphes, le retrait des troupes, fut mis en discussion, la délégation de la Colombie a voté en sa faveur. La différence, sur ce point particulier, entre la proposition commune et le projet de résolution de l'URSS consistait uniquement en ce que ce dernier mentionnait expressément les troupes des Pays-Bas, tandis que la proposition conjointe parlait de troupes en général. Mais les faits sont évidents; et, tant dans la déclaration des Pays-Bas que dans le rapport de la Commission des bons offices, il a été reconnu que seules les troupes néerlandaises avaient avancé et, par conséquent, il n'y a pas lieu de préciser de quelles troupes il s'agit en demandant que celles-ci reviennent à leurs positions primitives. Aussi affirmons-nous que, pour le fond et dans son esprit, la proposition de l'Ukraine n'apporte aucune modification sur ce point, et qu'il est logique que nous votions en sa faveur.

D'autre part, nous estimons qu'il est essentiel, du point de vue du respect de la Charte et du maintien du prestige du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies que, dans le cas où des mesures de force ont été prises en vue de modifier une situation existante, la première décision porte sur le retour au *statu quo*. En effet, si on se mettait à accepter les situations créées par l'usage de la force, les parties à un conflit essaieraient tout naturellement de créer une situation de fait en leur faveur avant que le Conseil de sécurité ne puisse intervenir ou que des négociations ne puissent reprendre. L'Organisation des Nations Unies ne ferait qu'encourager l'emploi de la force, alors qu'elle a été créée précisément pour s'y opposer.

D'autre part, nous éprouvons une vive inquiétude en voyant que, le Conseil de sécurité ayant pris une résolution des plus inoffensives [S/1150] — car, en réalité, la décision que nous avons adoptée à notre dernière séance n'est que l'ombre d'une ombre de résolution — l'une des parties l'a rejetée, en s'appuyant surtout sur le fait qu'elle ne reconnaît pas la compétence du Conseil dans cette affaire. Pourtant, bien que certaines voix fort respectables, comme celle du représentant de la France, se soient fait entendre pour appuyer le point de vue des Pays-Bas, le Conseil a déjà établi sa compétence en la matière en adoptant des résolutions à ce sujet par une majorité de voix. Quant au cessez-le-feu, cette mesure n'est pas, en fait, acceptée comme une recommandation du Conseil, mais est présentée comme une décision prise spontanément par

tion of the Security Council, but is an action taken spontaneously by one of the parties because it had already obtained all its objectives by force. It is, of course, also possible that uncontrolled forces might give a pretext for fresh acts of violence; I think that the Netherlands memorandum leaves room for something like that.

If the Security Council wishes to maintain its prestige, it seems to me that it must see that at least the cease-fire demand is carried out and also, so far as possible, the withdrawal of the forces to their original positions.

If the Ukrainian proposal is rejected, the Colombian delegation, believing that the Council may not at present have sufficient data upon which to decide how the withdrawal of troops can be carried out, intends to submit for the Council's consideration a formula taken from the resolution adopted on 25 August 1947 [S/525], reading as follows:

The Colombian representative read the text in English:

"The Security Council

"Requests the consular representatives in Batavia to whom paragraph 5 of the resolution adopted at the 194th meeting of the Council refers, to send as soon as possible for the information and guidance of the Security Council a complete report on the situation in the Republic of Indonesia, such report to cover the observance of the cease-fire orders and the conditions prevailing in areas under military occupation or from which armed forces now in occupation may be withdrawn."

The Colombian representative resumed speaking in Spanish.

The Colombian delegation is not making a formal motion to this effect at the present stage, but merely requests that the text shall be distributed as a working paper for study by the members of the Council in the event of the Ukrainian proposal's not being adopted.

Mr. JESSUP (United States of America): I wish to make a brief statement in regard to the status of the proceedings of the Council on this Indonesian matter.

We now have before us a resolution submitted by the delegation of the Ukrainian Soviet Socialist Republic and another submitted by the Union of Soviet Socialist Republics. As for my delegation, we decline to be put into a false position by comments made on behalf of other delegations or by resolutions introduced.

The record of the United States of America in connexion with the Indonesian question is known to the world and can be appreciated by anyone who cares to examine it, and I believe it is appreciated by our friends in the Indonesian Republic.

l'une des parties, quand celle-ci a déjà, par l'emploi de la force, atteint tous ses objectifs. D'ailleurs, cette mesure n'a été prise, ni de manière définitive, ni de manière totale. Il pourrait évidemment se faire que des éléments de désordre donnent de nouveaux prétextes à l'emploi de la force, et il me semble que le mémorandum des Pays-Bas laisse place à tout cela.

A mon avis, le Conseil de sécurité, en présence de cette situation, doit, s'il veut maintenir son prestige, obtenir pour le moins que l'on respecte son injonction de cesser le feu. Il doit aussi assurer, dans toute la mesure du possible, le retrait des troupes sur leurs positions primitives.

Estimant qu'il est possible que le Conseil manque actuellement des éléments nécessaires pour déterminer comment on pourrait assurer le retrait des troupes, la délégation de la Colombie a l'intention, au cas où la proposition de l'Ukraine serait rejetée, de soumettre à l'examen du Conseil une formule inspirée de la résolution adoptée le 25 août 1947 [S/525] et qui se lit comme suit:

Le représentant de la Colombie lit le texte suivant, en anglais:

"Le Conseil de sécurité

"Invite les représentants consulaires à Batavia, mentionnés au paragraphe 5 de la résolution adoptée par le Conseil à sa 194ème séance, à lui adresser, à titre d'information et pour le guider dans ses travaux, un rapport complet sur la situation existant dans la République d'Indonésie. Ce rapport devra exposer la manière dont les ordres de cesser le feu sont observés et les conditions qui existent dans les zones militairement occupées ou qui auront pu être évacuées par les forces armées qui les occupent actuellement."

Le représentant de la Colombie poursuit en espagnol.

La délégation de la Colombie ne soumet pas encore officiellement ce projet de résolution; elle demande simplement que ce texte soit distribué à titre de document de travail, afin que les membres du Conseil l'étudient, au cas où la proposition de l'Ukraine serait rejetée.

M. JESSUP (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais faire une brève déclaration sur la marche des débats du Conseil concernant la question indonésienne.

Nous sommes en présence d'une résolution présentée par la délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine et d'une autre résolution présentée par la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Ma délégation se refuse à se trouver placée dans une situation fautive par des commentaires formulés au nom d'autres délégations ou par les résolutions qu'elles présentent.

Le monde entier connaît l'attitude que les Etats-Unis d'Amérique ont prise à l'égard de la question indonésienne, et tous ceux qui voudront bien y prêter attention en feront cas. Nos amis de la République indonésienne l'apprécient, je crois.

The individual citizens of the United States who have served in Indonesia in connexion with this affair have made and are making their own records, and need no additional comment from me. The actions of my Government in connexion with the recent developments in this matter are again a matter of record and are well-known. On the other hand, we know that before the Netherlands Government initiated the recent military action, the Government of the Republic was compelled to defend itself against a communist uprising. We know that the official communist line publicly proclaimed is that the distinguished statesman of the Republic, Mr. Hatta, is a traitor because he has defended his Government against this revolutionary uprising.

I believe it was apparent to members of the Council, when we adopted our resolution at our last meeting, that other paragraphs of the resolution as originally introduced by the delegations of Colombia, Syria and the United States [S/1142] would have been adopted if the USSR delegation had genuinely had in mind the accomplishments of results. We have now the re-introduction, as the representative of the United Kingdom said, of a provision on the withdrawal of troops, which was not adopted by the Council on 24 December.

My delegation is not satisfied with the declaration which has been made on behalf of the Netherlands Government at this meeting in regard to the resolution adopted by the Security Council. Comments have already been made in regard to it. Some of the gaps in that statement have already been mentioned, and they are clear to us all. My delegation hopes very much that additional statements may be made on behalf of the Netherlands Government, if not at this meeting then at our next meeting tomorrow, which will reassure the Council in regard to some of these aspects upon which we are not now reassured.

I have listened with great interest to the proposal which has just been read by the representative of Colombia. I should like to have an opportunity to examine that proposal.

If any of the proposals which are now before us are put to a vote this afternoon, I shall abstain from voting on them. I do not feel that any proposal is as yet officially before us; the Colombian proposal has not yet been submitted as a document, but this proposal, as I understand it, gives promise of actual assistance in the solution of this matter of the forwarding of the task of the Security Council.

As soon as my delegation sees an opportunity for a further contribution to the forwarding of our task, we shall be prepared to act upon it. I hope, as I have said, that we shall be in a position tomorrow, either on the basis of information from our representatives in the field or on

Les citoyens des Etats-Unis qui ont prêté leur service en Indonésie à titre individuel dans cette affaire se sont fait eux-mêmes et se font leur propre jugement, et n'ont pas besoin d'observations de ma part. Les mesures prises par mon Gouvernement à propos des récents événements sont des faits patents et connus de tous. D'autre part, nous savons que, avant que le Gouvernement néerlandais n'ait donné le signal des opérations militaires récentes, le Gouvernement de la République avait dû se défendre contre un soulèvement communiste. Nous savons que le mot d'ordre officiel communiste, publiquement proclamé, est que l'éminent homme Etat de la République, M. Hatta, est un traître pour avoir défendu son Gouvernement contre le mouvement révolutionnaire.

Les membres du Conseil auront constaté, je crois, quand nous avons adopté la résolution, lors de notre dernière séance, que d'autres paragraphes de la résolution, telle qu'elle avait été présentée à l'origine par les délégations de la Colombie, de la Syrie et des Etats-Unis [S/1142] auraient été adoptés si la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques avait sincèrement souhaité que l'on parvînt à un résultat. Comme l'a signalé le représentant du Royaume-Uni, nous sommes de nouveau en présence d'une proposition sur le retrait des troupes qui n'a pas été adoptée par le Conseil le 24 décembre.

La déclaration faite au nom du Gouvernement des Pays-Bas au cours de la présente séance, touchant la résolution adoptée par le Conseil de sécurité, ne satisfait point ma délégation. Elle a déjà été commentée; certaines de ses lacunes ont déjà été signalées, et elles sont évidentes pour chacun de nous. Ma délégation espère vivement que d'autres déclarations pourront être faites au nom du Gouvernement des Pays-Bas, sinon au cours de la présente séance, du moins lors de notre séance de demain, qui rassureront le Conseil sur plusieurs des points à propos desquels nous éprouvons actuellement des appréhensions.

J'ai écouté avec un vif intérêt la proposition dont vient de nous donner lecture le représentant de la Colombie. J'aimerais avoir la possibilité de l'examiner.

Si l'une quelconque des propositions qui nous sont maintenant présentées est mise aux voix cette après-midi, je m'abstiendrai. Je considère que nous ne sommes encore officiellement saisis d'aucune d'elles; la proposition de la Colombie n'a pas encore été présentée sous forme de document, mais, telle que je l'interprète, elle promet d'aider efficacement à résoudre le problème que pose la poursuite de la tâche du Conseil de sécurité.

Dès que ma délégation apercevra la possibilité de contribuer à faire avancer notre tâche, nous serons disposés à agir dans ce sens. Comme je l'ai déjà dit, j'espère que nous serons demain en mesure, soit sur la foi de renseignements émanant de nos représentants sur place, soit sur la

the basis of some new assurances from the Netherlands Government through its representative here, to be able to regard the situation in a light which will cast some hope on a favourable outcome of the immediate situation.

Mr. HSIA (China): I am grateful for the statements just made by the representatives of the United States, Colombia and Syria, who were the sponsors of a resolution [S/1142] which, as amended [S/1150], was adopted on 24 December [392nd meeting]. This resolution was sponsored by the three delegations, and once a resolution is accepted by the Security Council, by whatever majority it obtains, it is a Council resolution and no longer the resolution or the views of particular members of the Security Council. That, to me, is a rather important point. That is the only way the Council can carry on its business.

Without a moral sense of responsibility, I do not see how the Council can carry out its primary responsibility to maintain international peace and security. The question is: What happened to this resolution? Have the parties responded to the call of the Council?

Today we heard a statement from the representative of the Netherlands. Several members have already expressed their reaction to that important statement, and also their dismay. Personally, I must also express my sense of disappointment. The statement, to me, is not clear enough for our purpose. For that reason, I beg the representative of the Netherlands to give further clarification as regards what he said.

The resolution was very clear as to the Council's intent and purpose, and the reply which we have so far received does not really give us sufficient clarity as to the intention of the Netherlands Government. It is only fair that before we take the next step, we should know clearly and exactly what the Netherlands Government intends to do.

In this connexion I also wish to point out to some of my colleagues here that the situation today—27 December—is different from the situation obtaining on 24 December. All the members who have spoken explained the reason why they voted as they did on 24 December. That took place before the resolution was adopted.

Three days have made a great deal of difference and the situation has changed. Today we are considering not the original resolution but, rather, the kind of response to that resolution and the question whether the parties concerned have faithfully carried out that resolution. I wish, therefore, to point out with great sincerity and humility to the Council that whatever the attitude they adopted on 24 December, it is not

foi de nouvelles assurances de la part du Gouvernement néerlandais, par l'entremise de son représentant, de considérer les faits sous un jour qui laisse quelque espoir d'une heureuse issue à la situation du moment.

M. HSIA (Chine) (*traduit de l'anglais*): Je suis reconnaissant, pour les déclarations qu'ils viennent de faire, aux représentants des États-Unis, de la Colombie et de la Syrie, qui ont présenté un projet de résolution [S/1142] qui, après avoir été amendé [S/1150], a été adopté le 24 décembre [392ème séance]. La résolution a été présentée par les trois délégations, et, lorsqu'une résolution a été acceptée par le Conseil de sécurité, quelle que soit la majorité obtenue, elle devient une résolution du Conseil, elle n'est plus seulement la résolution ou l'opinion de certains de ses membres. C'est un point qui me semble fort important. C'est la seule façon dont le Conseil puisse poursuivre sa tâche.

S'il n'a pas le sens moral de ses responsabilités, je ne vois pas comment le Conseil pourrait poursuivre son œuvre essentielle, qui doit être le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La question est celle-ci: qu'est-il advenu de la résolution? Les parties ont-elles répondu à l'appel du Conseil?

Aujourd'hui, nous avons entendu une déclaration du représentant des Pays-Bas. Plusieurs membres du Conseil ont déjà exprimé leurs sentiments et aussi leur trouble à l'égard de cette importante déclaration. En ce qui me concerne, je dois aussi exprimer mon désappointement. A mon avis, la déclaration n'est pas assez claire pour le but que nous poursuivons. C'est pourquoi je demande au représentant des Pays-Bas de nous donner de nouveaux éclaircissements sur ses déclarations.

La résolution ne laissait aucun doute sur les intentions et les buts du Conseil, et la réponse que nous avons reçue jusqu'ici ne nous donne vraiment pas de précisions suffisantes sur les intentions du Gouvernement des Pays-Bas. Il n'est que juste que, avant de prendre une nouvelle décision, nous sachions clairement et exactement ce que le Gouvernement des Pays-Bas a l'intention de faire.

A ce propos, je désire aussi faire remarquer à certains de mes collègues que la situation aujourd'hui, 27 décembre, est différente de la situation au 24 décembre. Tous les membres du Conseil qui ont parlé ont expliqué leur vote du 24 décembre; ceci se passait avant l'adoption de la résolution.

Ces trois jours ont apporté de grands changements dans la situation. Aujourd'hui, ce n'est pas la résolution soumise à l'origine que nous examinons, mais plutôt quelle sorte de résultats elle a produits, et aussi le point de savoir si elle a été fidèlement mise à exécution par les parties intéressées. Je me permets de faire remarquer en toute sincérité et humilité aux membres du Conseil que, quelle que soit l'attitude adoptée

entirely valid or relevant in the circumstances of today. Today we are faced with a different situation. I am not prejudging the intentions of the Netherlands Government, but if it should prove—for the sake of supposition—that the Netherlands does not intend to cease hostilities forthwith, I do not see how any member can still take the attitude which it took on 24 December. That would seem to me to be illogical, and I therefore wish to point out that when the time comes for the next step, we must take into consideration the new situation, and not the situation which prevailed on 24 December.

I think it is only a matter of courtesy that we should ask the representative of the Netherlands to give further clarification of what he has said today. I am sure that his delegation has something more to say on the subject and I hope that we shall have another statement from his delegation tomorrow afternoon, if not tomorrow morning. By that time we shall, perhaps, have received also further information from other quarters so that we may be able to take a further decision.

As I have said, we have to take some further step. Quite honestly I do not see how we could leave the matter where it is after the statement we have heard today. It is necessary that we ask for further clarification before taking any further action. It seems wholly reasonable that we should wait and give every opportunity to the Netherlands delegation to provide us with some further information which is available to it, and only after that we should deliberate very carefully as to what our next step should be. In a way I am merely following the suggestion of the representative of the United States, that we should give every opportunity to the Netherlands delegation to reconsider the matter very seriously and very carefully, and to ourselves also, after receiving further statements and further information, so that we may decide what we should do and what should be our attitude regarding the various draft resolutions which have been put forward today.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): It was not my intention to speak, but the representative of the United States of America has tried to make the position of the USSR delegation seem obscure. He has hinted in vague terms that, if that delegation had voted for the proposal of the delegations of Colombia, Syria and the United States of America [S/1142], this proposal would have been adopted.

This is an attempt to mislead the public. We know that five votes were cast for the United States proposal to "the parties" to withdraw their forces. Even if the delegation of the Union of Soviet Socialist Republics, which submitted its

par eux le 24 décembre, elle ne convient plus tout à fait à l'heure actuelle. A l'heure actuelle, la situation est différente. Je ne veux pas préjuger les intentions du Gouvernement des Pays-Bas, mais supposons qu'il s'avère un jour que ce Gouvernement n'entend pas cesser les hostilités sur-le-champ; je ne vois pas comment un membre quelconque du Conseil pourrait continuer de s'en tenir à l'attitude qui était la sienne le 24 décembre. Ce serait, à mon sens, illogique, et je désire, en conséquence, signaler à l'attention des membres du Conseil que, lorsque sera venu le moment de la prochaine décision, il faudra se placer en face de la nouvelle situation, et non pas de celle du 24 décembre.

La simple courtoisie exige, je pense, que nous demandions au représentant des Pays-Bas de bien vouloir préciser sa déclaration d'aujourd'hui. Je suis sûr que la délégation des Pays-Bas a encore des choses à nous dire à ce sujet, et j'espère que nous entendrons une déclaration de sa part, sinon demain matin, du moins demain après-midi, probablement. Nous serons peut-être alors en possession de renseignements venus d'autres sources, et nous pourrions peut-être prendre une nouvelle décision.

Comme je l'ai déjà dit, une nouvelle mesure s'impose. Très sincèrement, je ne vois pas comment, après la déclaration que nous avons entendue aujourd'hui, nous pourrions décider de laisser les choses en l'état. Avant de prendre d'autres dispositions, il faut que nous demandions des précisions. Il va de soi que nous devons attendre et donner à la délégation des Pays-Bas toutes les occasions de nous fournir les autres renseignements qu'elle peut posséder; c'est ensuite seulement que nous devrions étudier très attentivement ce qu'il convient de faire encore. Je me borne, en quelque sorte, à me conformer à la suggestion du représentant des Etats-Unis d'après laquelle il faudrait donner à la délégation des Pays-Bas, et également aux membres du Conseil, une fois qu'ils seront en possession d'exposés et de renseignements supplémentaires, la possibilité d'examiner cette question à nouveau très sérieusement et très attentivement, de façon que nous puissions arrêter notre ligne de conduite et fixer notre attitude au sujet des divers projets de résolution qui nous ont été soumis aujourd'hui.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais le représentant des Etats-Unis d'Amérique a essayé de rendre obscure la position de ma délégation. A l'aide d'une phraséologie brumeuse, ce représentant a voulu faire croire que, si la délégation de l'URSS avait voté en faveur de la proposition de la Colombie, de la Syrie et des Etats-Unis d'Amérique [S/1142], celle-ci aurait été adoptée.

Il s'agit là d'une tentative pour induire l'opinion publique en erreur. La proposition des Etats-Unis qui invitait "les deux parties" à retirer leurs troupes a recueilli, comme on le sait, cinq voix. Même si la délégation de l'Union

own proposal [S/1148] that the Netherlands forces, and not those of both "the parties", should be withdrawn, had voted for the proposal of the delegation of the United States of America, it would still have failed to secure adoption since it would not have received the requisite number of votes. The delegation of the Ukrainian Soviet Socialist Republic was detained in New York, while the machinery of voting here was so arranged that it was impossible to obtain more than five votes. This is the position, which I felt bound to clarify to ensure that there was no misunderstanding.

The delegation of the Union of Soviet Socialist Republics has made its position with regard to the aggression of the Netherlands Government against the Republic of Indonesia sufficiently clear. Guided by the principles of the United Nations and with the aim of maintaining international peace and security, averting and terminating aggression and effectively defending the victims of aggression, the delegation of the USSR put forward a proposal that the Netherlands Government, which has committed an act of aggression against the Republic of Indonesia, should be condemned as the aggressor and that the Security Council should request the Government of the Netherlands to end military operations immediately and to withdraw the Netherlands troops to the positions they occupied before the renewal of military operations against the Republic of Indonesia. In this connexion the delegation of the Soviet Union regarded and still regards the withdrawal of the Netherlands forces as the first step towards a settlement of the whole dispute between the Netherlands and the Republic of Indonesia.

In the resolution which it submitted to the Council during its 392nd meeting, the delegation of the USSR also demanded the release of the President of the Republic of Indonesia and of the other Republican political leaders arrested by the Netherlands military authorities.

The delegation of the Soviet Union also proposed that a Security Council commission should be set up, composed of representatives of all the States members of the Council, that is, of eleven members, to supervise the fulfilment of the Security Council's resolution on the cessation of military operations in Indonesia and on the withdrawal of the Netherlands troops—I repeat, Netherlands troops, and not those of both "the parties"—and also to assist in settling the entire conflict between the Netherlands and the Republic of Indonesia.

In a statement of its position and in an analysis of the course taken by the Indonesian question from its origin to the present day, the delegation of the Soviet Union pointed out at a meeting of the Security Council on 23 December [391st meeting] that the Indonesian question "remains unsolved. The Security Council has not yet dealt

des Républiques socialistes soviétiques qui avait proposé [S/1148] de retirer les troupes néerlandaises, et non point les troupes "des deux parties", avait voté en faveur de la proposition des Etats-Unis, celle-ci n'en aurait pas moins été rejetée, car elle n'aurait pas réuni le nombre de voix nécessaire. La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine était retenue à New-York, et la procédure de vote était telle, qu'il était impossible que le projet obtînt plus de cinq voix. Voici ce qu'il en est, et il fallait que j'apporte cette clarification pour ne laisser place à aucun doute.

La délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a exposé en détail son point de vue quant à l'agression lancée par le Gouvernement néerlandais contre la République d'Indonésie. S'inspirant des principes de l'Organisation des Nations Unies et désireuse de garantir la paix et la sécurité internationales, de prévenir et d'éviter toute agression, de protéger les victimes d'agression, la délégation de l'URSS a proposé que le Gouvernement des Pays-Bas, qui avait commis un acte d'agression contre la République d'Indonésie, fût condamné en tant qu'agresseur, et que le Conseil de sécurité exigeât de ce Gouvernement la cessation immédiate des opérations militaires et le retrait des forces néerlandaises sur les positions qu'elles occupaient avant la reprise des opérations militaires contre la République. J'ajoute que la délégation de l'Union soviétique a toujours considéré et considère encore que le retrait des troupes néerlandaises constitue la première des mesures nécessaires au règlement d'ensemble du conflit qui oppose les Pays-Bas à la République d'Indonésie.

Le projet de résolution présenté au Conseil de sécurité au cours de la 392ème séance par la délégation de l'URSS demandait également la mise en liberté du Président de la République d'Indonésie et des autres hommes politiques indonésiens arrêtés par les autorités militaires néerlandaises.

La délégation de l'Union soviétique proposait en outre de créer une commission du Conseil de sécurité qui aurait été composée de représentants de tous les Etats membres du Conseil, c'est-à-dire de onze personnes. Cette commission aurait été chargée de surveiller la mise en œuvre de la résolution du Conseil de sécurité tendant à la cessation des opérations militaires en Indonésie et au retrait des forces armées néerlandaises — je dis bien, des forces armées néerlandaises, et non des forces armées "des deux parties" — et, enfin, elle aurait dû coopérer à une solution d'ensemble du conflit entre les Pays-Bas et la République d'Indonésie.

A la séance du Conseil de sécurité du 23 décembre [391ème séance], la délégation de l'Union soviétique, en exposant sa position et en analysant les événements qui se sont produits en Indonésie depuis que cette question s'est posée jusqu'au moment actuel, a souligné que "la question indonésienne n'a toujours pas reçu de

20

firmly and effectively with the Indonesian question by putting an end to aggression and really defending peace and security." The course taken by the discussion of the aggression committed by the Netherlands Government against the Republic of Indonesia in the form of an attack on the Republic by Netherlands armed forces on 19 December of this year, again bore out the justice of the USSR delegation's view. It had become quite clear that the Security Council, or rather its Anglo-American majority, is evading the adoption of effective measures to end the aggression of the Netherlands Government in Indonesia, and is unwilling to take steps to secure the effective defence of the interests of the Indonesian people or to protect the legitimate rights and interests of the Republic of Indonesia. The majority in the Security Council has to all intents and purposes adopted a policy of shielding the aggression of the Netherlands Government and of encouraging that aggression. It has turned down the resolution submitted by the USSR.

The Government of the United States of America, which has had a representative on the spot in Indonesia almost from the beginning of the Security Council's discussion of the Indonesian question, knows better than any other Government that the Government of the Netherlands is violating the Security Council's decision and not fulfilling the pledges it gave under the Renville Agreement, that it is trampling on the rights and legitimate interests of the Indonesian people and is striving to strangle the Republic, to deprive its people of freedom and independence and to reimpose on it the yoke of colonial servitude.

The facts furnished by the USSR delegation in its statement of 23 December serve to prove that the representatives of the United States of America in Indonesia are not neutral or impartial observers and arbiters. They are, on the contrary, playing a most direct and active part in the development of events in Indonesia. In so doing, they have very definite objectives in view. On the one hand, they are inciting the Government of the Republic of Indonesia to suppress the democratic movement, to persecute genuine Indonesian patriots and democrats, who are giving their lives in the struggle for the liberty and independence of their country; on the other hand, as the Netherlands representative admits, they are bringing pressure to bear on the Government of the Republic in the attempt to coerce it into making ever greater concessions to the cynical demands of the Dutch aggressors and to force it into virtual capitulation to the Netherlands Government.

It becomes obvious that this is the very reason why the representative of the United States in the Security Council is making such strenuous efforts to prevent the Council from exercising control over the work of the so-called Committee of Good Offices, in which, as we know, a leading role is being played by the representative of the United States. A situation has thus developed

solution. Le Conseil de sécurité n'a pas encore adopté à propos du problème indonésien la position ferme et efficace qui permettrait de mettre fin à l'agression et de défendre de manière réelle la paix et la sécurité. L'examen de l'acte d'agression commis par le Gouvernement néerlandais contre la République lorsque les forces armées de ce Gouvernement ont attaqué la République, le 19 décembre, a donné raison, une fois de plus, à la délégation de l'URSS. Il est devenu tout à fait évident que le Conseil de sécurité, ou, plus exactement, la majorité anglo-américaine, se refuse à prendre des mesures efficaces en vue de mettre fin à l'agression commise par le Gouvernement néerlandais en Indonésie et ne veut rien faire pour défendre effectivement les intérêts du peuple indonésien et pour garantir les droits et les intérêts légitimes de la République d'Indonésie. La majorité du Conseil de sécurité est décidée, en effet, à couvrir l'agression commise par le Gouvernement néerlandais, à encourager cette agression. Elle a rejeté le projet de résolution présenté par la délégation de l'URSS.

Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, dont un représentant se trouve en Indonésie presque depuis le moment où la question indonésienne a été portée devant le Conseil, sait mieux que tout autre Gouvernement que le Gouvernement néerlandais agit au mépris de la résolution du Conseil de sécurité, n'accomplit pas les obligations qu'il a assumées en vertu de l'Accord de Renville, empiète sur les droits et les intérêts légitimes du peuple indonésien et s'efforce d'étouffer la République indonésienne, pour la priver de sa liberté et de son indépendance et pour lui imposer à nouveau le joug de la servitude coloniale.

Les faits cités par la délégation de l'URSS dans sa déclaration du 23 décembre montrent que les représentants des Etats-Unis d'Amérique en Indonésie ne sont pas des observateurs et des arbitres neutres et impartiaux. Bien au contraire, ils participent de la façon la plus active et la plus directe aux événements d'Indonésie, cherchant à atteindre ainsi un but bien déterminé: d'un côté, ils incitent le Gouvernement de la République d'Indonésie à réprimer le mouvement démocratique, à persécuter les vrais patriotes et les vrais démocrates indonésiens qui luttent, au péril de leur vie, pour la liberté et l'indépendance de leur patrie; d'un autre côté, comme le reconnaît le représentant des Pays-Bas, ils exercent une pression sur le Gouvernement de la République pour le forcer à faire des concessions de plus en plus importantes aux cyniques exigences des agresseurs néerlandais et pour l'obliger à capituler en fait devant le Gouvernement néerlandais.

Il est clair, désormais, que c'est précisément pour cette raison que le représentant des Etats-Unis au Conseil de sécurité a fait de si grands efforts pour empêcher le Conseil de contrôler les travaux de la Commission dite des bons offices, au sein de laquelle les représentants des Etats-Unis jouent, comme on le sait, un rôle prépondérant. C'est ainsi que, en s'abritant derrière un

in which the Committee of Good Offices, while making use of the good name of the Security Council, an organ of the United Nations, has virtually acted on the directives of the State Department of the United States and fulfilled the unenviable role of shielding the unilateral and aggressive designs and acts of the Netherlands Government directed against the Republic of Indonesia and its people.

The object of this political game has been to use the good name of the United Nations and the Security Council in order to solve the Indonesian question behind the back of the Security Council and in circumvention of the United Nations, to the detriment of the Indonesian people and to the advantage of the Dutch colonialists and aggressors and their senior partners and allies, the monopolies of the United States which, as we know from the Press, are now playing a leading role in the efforts of American and Dutch capital to exploit the wealth of Indonesia.

Such is the position in Indonesia itself. The policy of United States diplomacy lies in concealing all these facts in the Security Council and in acting the part of an allegedly "impartial referee" in the Indonesian question. With this aim in view a resolution was submitted, which contained no trace of condemnation of the aggression committed by the Netherlands Government. Quite the contrary, it was drafted to conceal and cloak Dutch aggression and to represent matters as if both parties—the Netherlands and the Republic of Indonesia—were equally responsible for the resumption of hostilities. Every line of the resolution exudes hypocrisy. It attempts on the one hand to represent the United States of America as the champion of peace and is, on the other, completely silent as to who is the real peace-breaker and aggressor.

This draft resolution, which has now, as amended, become a Security Council resolution [S/1150] following its adoption by a majority, by seven affirmative votes, and which includes not merely a demand to cease hostilities but even a demand for the release of the President of the Republic of Indonesia and other political prisoners arrested by the Netherlands authorities, has been addressed to both "the parties", that is to say to the Government of the Netherlands and that of the Republic of Indonesia. The absurdity and hypocrisy of such a procedure is so obvious that I need not dwell upon it. The terms of this resolution are pure nonsense—the Security Council is in fact appealing to the Government of the Republic of Indonesia to release itself from arrest.

The Council appeals to the Government of the Indonesian Republic to release its own President, who has been arrested by the Netherlands

organe de l'Organisation des Nations Unies — à savoir le Conseil de sécurité — la Commission des bons offices en Indonésie a suivi, en réalité, les instructions du Département d'Etat des Etats-Unis et a joué un rôle fort peu reluisant, puisque son existence a permis au Gouvernement des Pays-Bas de masquer ses intentions et ses agissements arbitraires et agressifs à l'égard de la République et du peuple d'Indonésie.

Le sens de ce jeu politique se réduisait à ceci: en s'abritant derrière l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité, on cherchait, en fait, à régler la question indonésienne à l'insu du Conseil et en dehors de l'Organisation. Cette solution, nuisible au peuple de l'Indonésie, devait servir les intérêts des colonialistes et des agresseurs néerlandais, ainsi que de leurs grands partenaires et alliés — les monopoleurs des Etats-Unis — qui, comme l'indique la presse, sont maintenant à l'avant-garde des capitalistes américains et néerlandais et dirigent les efforts déployés par ceux-ci pour exploiter les richesses naturelles de l'Indonésie.

C'est ainsi que la situation se présente en Indonésie même. Quant à la politique des Etats-Unis au Conseil de sécurité, elle avait pour but de couvrir tout cela et de faire apparaître ce pays comme un "arbitre impartial" dans la question indonésienne. C'est à cette fin qu'a été présenté un projet de résolution qui ne contenait cependant pas la moindre allusion à une condamnation de l'agression commise par le Gouvernement néerlandais. Bien au contraire, la manière dont ce projet était rédigé tendait à couvrir, à voiler l'agression néerlandaise et à présenter la situation comme si les deux parties — la République d'Indonésie aussi bien que les Pays-Bas — étaient dans une égale mesure responsables de la reprise des opérations militaires en Indonésie. L'hypocrisie perçait à chaque ligne de ce projet de résolution, dont les auteurs voulaient se donner des apparences de défenseurs de la paix, tout en évitant d'indiquer qui, en réalité, était coupable d'une violation de la paix, qui était l'agresseur.

Ce projet de résolution qui, après avoir été amendé, a recueilli une majorité de sept voix et est devenu maintenant une résolution du Conseil de sécurité [S/1150], enjoint aux "deux parties", c'est-à-dire le Gouvernement de la République d'Indonésie aussi bien que le Gouvernement des Pays-Bas, de cesser les opérations militaires et même de relâcher le Président de la République d'Indonésie et les autres hommes politiques indonésiens arrêtés par les autorités néerlandaises. L'absurdité et l'hypocrisie de cette attitude sont tellement évidentes qu'il est inutile de s'y arrêter. Cette résolution crée une situation totalement insensée: le Conseil de sécurité invite le Gouvernement de la République d'Indonésie à se faire sortir lui-même de prison.

Le Conseil demande au Gouvernement de la République d'Indonésie de libérer son propre Président arrêté par les Hollandais et que,

authorities, and whom, as the Indian representative has told us, they parade as a shackled criminal through the streets of the capital of the Republic. This is no demand, but sheer mockery of the Indonesian Republic. Such resolutions passed by the Anglo-American majority in the Security Council cannot fail to undermine the authority of the Security Council in the eyes of world public opinion. It would seem, however, that the majority of the Council is guided only by its own selfish considerations and that when those considerations are contrary to the principles of the United Nations Charter and even to the elementary rules of logic—then, as they say, so much the worse for those principles and rules of logic. Both principles and logic are being sacrificed to starkly selfish considerations and mercenary interests.

The most shameful feature of the discussions and votes in the Council, however, is provided by the farce of the voting on the most important question, namely, that of the withdrawal of Netherlands troops to positions they occupied before the Netherlands Government resumed its aggression against the Indonesian Republic. The results and mechanism of the voting completely unveil all the hypocrisy of the political game played by the Anglo-American bloc. In order to mislead world public opinion, the delegation of the United States of America allegedly plays the part of an "unbiased champion" of the maintenance of international peace and security and the adoption of effective measures against Netherlands aggression. The United States delegation had submitted a resolution [S/1142] appealing to both parties to withdraw their troops to their original positions. Even this proposal, however, displays both falsehood and hypocrisy to cover aggression. It is common knowledge that the troops of the Indonesian Republic have not attacked the territory controlled by the Netherlands forces and that, on the contrary, Netherlands troops have attacked the Indonesian Republic; that Republican troops have not advanced far into Netherlands territory and that, on the contrary, Netherlands troops have not only penetrated deep into the Republic's territory but have also by means of treacherous attacks landed parachute troops in the neighbourhood of the Republic's capital, Jogjakarta.

It is clear to everybody, therefore, that the demand to withdraw troops should be addressed to the aggressor and only to the aggressor, namely to the Netherlands Government, which should be required to withdraw Netherlands troops immediately from the territory of the Indonesian Republic to the positions they occupied before the attack on the Republic. The United States delegation, however, suggested that such an appeal should be addressed to both "the parties". Yet it was clearly foreseen, as the results of the vote have shown, that even that proposal would not be adopted in that form. Seven votes were needed for its adoption. The delegations of

comme l'a déclaré le représentant de l'Inde, les Hollandais promènent dans les rues de la capitale de la République enchaîné comme un criminel. A l'égard de la République d'Indonésie, cela semble constituer, non point une injonction, mais un acte de moquerie. Une telle résolution, adoptée par la majorité anglo-américaine du Conseil de sécurité, ne peut avoir d'autre résultat que de saper l'autorité dont le Conseil jouit auprès de l'opinion publique mondiale. Il semble cependant que la majorité du Conseil de sécurité ne se laisse guider que par ses intérêts égoïstes. Elle paraît estimer que, si ces intérêts sont contraires aux principes de la Charte des Nations Unies et aux lois élémentaires de la logique, c'est regrettable pour ces principes et pour la logique. Ces principes, tout comme la logique, sont sacrifiés aux froids calculs et aux convoitises égoïstes.

Cependant la manifestation la plus honteuse à laquelle on ait assisté au cours de la discussion et de la mise aux voix des propositions qui ont été présentées au Conseil, c'est la farce qui s'est déroulée à propos de la question la plus importante, c'est-à-dire à propos du retrait des troupes néerlandaises sur les positions qu'elles occupaient avant la nouvelle agression lancée par le Gouvernement des Pays-Bas contre la République d'Indonésie. Le résultat et la procédure de ce vote jettent un jour cru sur l'hypocrisie du jeu politique mené par le bloc anglo-américain. Pour faire croire à l'opinion publique mondiale que les Etats-Unis cherchent "en toute impartialité" à maintenir la paix et la sécurité internationales et à adopter des mesures contre l'agression néerlandaise, la délégation des Etats-Unis d'Amérique a proposé [S/1142] d'inviter les deux parties à retirer leurs troupes sur leurs positions primitives. Or, cette proposition-là constitue une farce et une hypocrisie et vise à couvrir l'agression. En effet, tout le monde sait que ce ne sont pas les troupes de la République d'Indonésie qui ont envahi le territoire contrôlé par les troupes néerlandaises. Ce sont, au contraire, les troupes des Pays-Bas qui ont attaqué la République d'Indonésie; ce ne sont pas les troupes républicaines qui ont pénétré à l'intérieur du territoire néerlandais, mais ce sont, au contraire, les troupes néerlandaises qui, non seulement se sont infiltrées en territoire républicain, mais encore, par suite d'une attaque traîtresse, ont jeté des parachutistes près de Djokjakarta, la capitale de la République d'Indonésie.

Chacun comprend que l'injonction concernant le retrait des troupes doit être adressée à l'agresseur et à l'agresseur seulement, c'est-à-dire au Gouvernement néerlandais, et qu'il faut exiger le retrait immédiat des troupes néerlandaises du territoire de la République d'Indonésie et leur retour sur les positions qu'elles occupaient avant l'attaque contre la République. Néanmoins, la délégation des Etats-Unis a proposé d'adresser cet appel aux "deux parties". Toutefois, il ressort des résultats du vote que, en rédigeant ce texte, ses auteurs espéraient manifestement qu'il serait rejeté. Pour que cette résolution fût adoptée, il fallait sept voix. Lors du vote,

Canada and Argentina abstained from voting and that part of the draft was not adopted. No risk, therefore, had been incurred by submitting that proposal since it was well known that the two colonial countries, France and Belgium, would never vote for it. It was sufficient for another two delegations to abstain for the proposal not to be adopted.

That is the picture. There is therefore no ground for throwing a smoke-screen and insinuating that the proposal was rejected because the USSR delegation had not voted for it. The mechanism of voting was brought into action in such a way that even if the USSR delegation had voted for the proposal, it still would not have received a majority vote. That had been clearly foreseen. Meanwhile, the representatives of the United States and the United Kingdom confidently voted "yes" as they knew that the proposal would not be adopted. Thus, as a Russian proverb says, "The cattle have been fed without the hay being touched." The United Kingdom and the United States have voted for the withdrawal of troops by both "the parties", pretending that they were voting for the withdrawal of the Netherlands troops which had attacked the Indonesian Republic. However, since Canada and Argentina refused to support the United States and the United Kingdom, there was nothing to be done. It is not the fault of the United Kingdom and the United States that the proposal has not been accepted. That is the full meaning of the political game played during the voting.

That being the mechanism of voting on the proposal for the withdrawal of troops, the United States and the United Kingdom representatives still had to define their attitude towards the proposal submitted by the USSR delegation [S/1148]. The USSR delegation had based its draft resolution on the consistent position of principle adopted by the Government of the Soviet Union—a position of striving for the defence and strengthening of international peace and security; for the adoption of effective measures to stop aggression whatever form it takes; for the adoption of decisive measures for the defence of the interests of nations and peoples falling victims to military aggression. It had submitted the just and legitimate proposal that the Security Council should request the Netherlands Government, as the aggressor—and not both "the parties"—that, as a first step in the settlement of the conflict, it withdraw its troops to the positions they occupied before the resumption of military operations.

The United States and the United Kingdom delegations, which until then had alleged that they were voting for the withdrawal of troops in general, found themselves faced by stark reality—either to vote for the proposal of the USSR delegation for the withdrawal of Netherlands troops or else to refuse to do so, thereby

deux délégations — celles du Canada et de l'Argentine — se sont abstenues, et cette partie du projet de résolution n'a pas été adoptée. Ainsi, cette proposition a été présentée sans risque aucun, car on savait d'avance que les deux pays coloniaux — la France et la Belgique — ne voteraient jamais en sa faveur. Il suffisait que deux autres délégations s'abstiennent pour que la proposition ne fût pas adoptée.

Voilà quelle est la situation. Aussi n'y a-t-il aucune raison de vouloir créer une confusion et de prétendre que la proposition n'a pas été adoptée parce que la délégation de l'URSS n'a pas pris part au vote. En effet, on a si bien fait usage de la procédure de vote que, même si la délégation de l'URSS avait voté en faveur de cette proposition, elle n'aurait tout de même pas été adoptée, elle n'aurait tout de même pas recueilli une majorité. Voilà le calcul précis qui avait été fait. Quant aux représentants des États-Unis et du Royaume-Uni, ils ont voté sans aucune hésitation en faveur de la proposition, car ils savaient que cette proposition ne serait pas acceptée. Ainsi, comme on dit, on a ménagé la chèvre et le chou. Le Royaume-Uni et les États-Unis ont voté pour le retrait des troupes des "deux parties", faisant semblant de voter en faveur du retrait des troupes néerlandaises qui ont attaqué la République d'Indonésie. Ce n'est pas la faute des États-Unis et du Royaume-Uni si le Canada et l'Argentine ont refusé de les soutenir. La proposition n'a pas été adoptée, mais le Royaume-Uni et les États-Unis n'y sont pour rien. Voilà tout le sens du jeu politique qui a eu lieu autour de ce scrutin.

Tel est le secret du vote que l'on a appliqué à la proposition tendant au retrait des troupes. Toutefois, les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni avaient encore à déterminer leur position sur le projet qu'avait déposé la délégation de l'URSS [S/1148]. S'inspirant de la position de principe qui a toujours été celle du Gouvernement de l'Union soviétique, et désireuse de lutter pour le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, pour l'adoption de mesures destinées à couper court à toute agression, quelle que soit la forme de cette dernière, pour l'adoption de mesures énergiques en vue de protéger les intérêts des pays et des peuples victimes d'agression à main armée, la délégation de l'URSS a soumis une proposition équitable et légitime selon laquelle le Conseil de sécurité devait inviter le Gouvernement néerlandais — je dis bien, le Gouvernement néerlandais, en tant qu'agresseur, et non "les deux parties" — à retirer ses troupes sur les positions qu'elles occupaient avant la reprise des opérations militaires. C'était là une première mesure nécessaire au règlement du conflit.

Les délégations des États-Unis et du Royaume-Uni qui, jusque-là, faisait hypocritement mine de voter en faveur de la proposition tendant au retrait des troupes en général, se sont trouvées devant une réalité inéluctable: elles devaient, soit voter en faveur de la proposition de la délégation de l'URSS tendant au retrait des troupes

revealing themselves as being opposed to the withdrawal of Netherlands troops. In these circumstances, they preferred not to lay themselves open to the risk of that proposal being adopted and decided to abstain; they also gave obviously far-fetched explanations of their votes and did not stop at distorting the substance of the question. Thus the representative of the United States of America, for instance, said [392nd meeting] that he would not vote for the USSR proposal for the withdrawal of Netherlands troops because it was allegedly identical with the proposal of the United States delegation which had not obtained a majority in a previous vote. The United Kingdom representative only repeated the same arguments [392nd meeting].

No one could take seriously such arguments for refusal to vote for the USSR delegation's proposal for the withdrawal of Netherlands troops. They are laughable and naive. First of all it is clear to everybody that there is a fundamental difference between the proposals of the United States and USSR delegations. The United States delegation worded its proposal as an appeal to both "the parties", namely, to the Governments of the Netherlands and of the Indonesian Republic, for the withdrawal of troops in general, with the clear aim of concealing Netherlands aggression and putting the aggressor and his victim on an equal footing. The USSR delegation had submitted a clear and concrete proposal for the withdrawal of Netherlands troops, since it was only they who had launched the attack, only they who had invaded foreign territory, and it is thus only their withdrawal which the Security Council should seek and demand.

In this case, I cannot agree with the statement made by the representative of Colombia, who says that the aggressor cannot be called an aggressor for reasons of prestige. I do not agree with such a contention. The position of the USSR delegation is as follows: If any Government is guilty of aggression, it is the duty of the Security Council to assess that deed appropriately, to demand the cessation of aggression, and to take measures to stop it. If an aggressor disregards world opinion and the opinion of the Security Council and attacks another country and its people, and the Security Council cannot describe him as an aggressor and cannot take measures to stop the aggression because of considerations of prestige, then it can do nothing at all. Yet, the task of the Security Council is precisely to maintain and strengthen international peace and security, to stop aggression and to take effective measures toward that end.

néerlandaises, soit refuser de le faire et, par là même, révéler qu'elles étaient opposées au retrait des troupes néerlandaises. En présence de cette situation, elles ont préféré ne pas courir le risque de voir cette proposition adoptée et ont décidé de s'abstenir de voter. Elles ont expliqué leur attitude de manière tout à fait fantaisiste, et n'ont même pas hésité à déformer complètement le fond de la question. C'est ainsi, par exemple, que le représentant des Etats-Unis d'Amérique a déclaré [392ème séance] qu'il n'allait pas voter en faveur de la proposition de l'URSS tendant au retrait des forces néerlandaises, parce que, d'après lui, cette proposition était identique à la proposition de la délégation des Etats-Unis qui avait été mise aux voix auparavant et qui n'avait pas recueilli la majorité des voix. Le représentant du Royaume-Uni n'a fait que répéter ces arguments [392ème séance].

Mais comment peut-on prendre au sérieux des explications de ce genre, destinées à justifier le refus de voter en faveur de la proposition de l'URSS relative au retrait des forces néerlandaises? Ces arguments sont ridicules et naïfs. Tout d'abord, il est évident pour tout le monde que, entre la proposition de la délégation des Etats-Unis et la proposition de la délégation de l'URSS, il existe une différence fondamentale. La délégation des Etats-Unis a rédigé sa proposition sous forme d'un appel adressé "aux deux parties", c'est-à-dire au Gouvernement des Pays-Bas et au Gouvernement de la République d'Indonésie, afin qu'ils retirent leurs troupes en général. Le but évident de cette rédaction était de couvrir l'agression néerlandaise et de mettre sur le même pied l'agresseur et la victime de l'agression. Quant à la délégation de l'Union soviétique, elle a déposé une proposition claire et concrète tendant précisément au retrait des troupes néerlandaises, car seules ces troupes-là ont commises une agression; elles seules ont envahi un territoire étranger, et c'est leur retrait seul que le Conseil de sécurité doit rechercher et exiger.

En la circonstance, je ne puis être d'accord avec le représentant de la Colombie qui déclare que, pour des considérations de prestige, il n'est pas convenable de traiter un agresseur d'agresseur. Je ne puis admettre cette déclaration. La position de la délégation de l'URSS est la suivante: Si un Gouvernement quelconque a commis une agression, le Conseil de sécurité a pour devoir de qualifier cet acte comme il convient, d'exiger qu'il soit mis fin à l'agression et de prendre des mesures pour mettre fin à l'agression. Le Conseil de sécurité n'aurait plus rien à faire si, pour des considérations de prestige, il ne pouvait, ni qualifier un agresseur d'agresseur, ni adopter des mesures en vue de mettre fin à l'agression alors que l'agresseur ne tient compte, ni de l'opinion internationale, ni de l'opinion du Conseil de sécurité, et se rend coupable d'agression contre un autre Etat et la population de cet Etat. Or, la tâche du Conseil de sécurité est précisément de maintenir et de fortifier la paix et la sécurité internationales, de mettre fin à l'agression et de prendre des mesures efficaces à cet effet.

The Security Council has many means at its disposal for taking such measures. Thus it seems obvious that, when the question of voting on the USSR delegation's proposal for the withdrawal of Netherlands troops arose, had the United States and the United Kingdom delegations been really anxious to take effective measures to protect the legitimate interests of the Indonesian Republic and to stop aggression, they would have supported and voted for that proposal for the withdrawal of Netherlands troops. However, they did not do so. It became quite clear therefore that the delegations of the United States and of the United Kingdom are not interested in the withdrawal of the troops of the Netherlands aggressor.

It is obvious that such a policy is to the advantage of the aggressor and prompts him to further aggressive action. Such facts are inescapable and must be looked squarely in the eye. That is the position regarding the question of the voting on the proposal for the withdrawal of Netherlands troops to the positions they occupied before the attack on the Indonesian Republic on 19 December 1948.

I had not intended to speak on that question, but the statement made by the United States representative implying that the United States proposal would have been adopted if the USSR delegation had voted for it, has forced me to clarify both the substance of the question and the circumstances in which the Anglo-American bloc sabotaged its own proposal for the withdrawal of troops by both "the parties" and opposed the USSR proposal for the withdrawal of Netherlands troops.

Such action by the Anglo-American bloc in the Security Council changes the Council from an effective organ for the maintenance of peace and security and for stopping aggression, as it should be under the United Nations Charter, into an organ abetting and even practically supporting aggression. That is the substance of the question. The principles of the United Nations Charter and the interests of international peace and security are being sacrificed to the grasping interests of large monopolists.

In the light of these facts the USSR delegation considers the resolution adopted by the Security Council on 24 December [S/1150] on the question of Netherlands aggression against the Indonesian Republic, to be weak and unsatisfactory. Furthermore, this resolution is clearly wrong in substance since it does not condemn the aggression of the Netherlands Government but contains appeals and recommendations addressed to both the aggressor and his victim on the principle that "good and evil should be heard alike". A number of speakers who spoke before me have also noted the ineffective and

Le Conseil de sécurité dispose de nombreux moyens pour l'adoption de mesures de ce genre. Aussi, si les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni avaient réellement voulu voir adopter des mesures efficaces pour la protection des intérêts légitimes de la République d'Indonésie et pour qu'il fût mis fin à l'agression, il aurait été logique que, lors de la mise aux voix de la proposition de l'Union soviétique tendant au retrait des troupes néerlandaises, ces délégations votent en faveur de cette proposition. Cependant, rien de semblable ne s'est produit. Il devient tout à fait évident que les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni ne désirent nullement que les troupes néerlandaises — les troupes de l'agresseur — soient retirées.

Il est naturel qu'une politique de ce genre joue en faveur de l'agresseur, l'encourage à commettre de nouveaux actes d'agression. Tels sont les faits que l'on ne saurait nier et devant lesquels il est impossible de fermer les yeux. Voilà ce qu'il en est du scrutin sur la proposition tendant au retrait des troupes néerlandaises sur les positions qu'elles occupaient avant leur agression contre la République d'Indonésie, c'est-à-dire le 19 décembre courant.

Je n'avais pas l'intention de prendre la parole sur cette question, mais j'ai été forcé de le faire à la suite de la déclaration du représentant des Etats-Unis qui avait laissé entendre que, selon lui, si la délégation de l'URSS avait voté pour la proposition des Etats-Unis, cette proposition aurait été adoptée. J'ai dû clarifier le fond de la question et montrer la situation dans laquelle le bloc anglo-américain a fait échouer, tant sa propre proposition tendant au retrait des troupes des "deux parties" que la proposition de la délégation de l'URSS tendant au retrait des troupes néerlandaises.

Il est évident que, en agissant comme il l'a fait, le bloc anglo-américain au Conseil de sécurité a amené le Conseil, qui doit être, selon la Charte des Nations Unies, l'organisme chargé du maintien de la paix et de la sécurité et de l'arrêt de toute agression, à se voir transformé en un organe qui couvre et même, en fait, encourage l'agression. Voilà le vrai problème. Les principes de la Charte des Nations Unies et les intérêts de la paix et de la sécurité internationales sont sacrifiés aux intérêts impérialistes des grands monopoles.

En raison de ces considérations, la délégation de l'URSS estime que la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 24 décembre au sujet de l'agression commise par le Gouvernement néerlandais contre la République d'Indonésie [S/1150] est trop faible et insuffisante. Je ne mentionnerai même pas le fait que cette résolution est injuste dans son essence même; en effet, elle ne condamne pas l'agression du Gouvernement néerlandais; les appels et les recommandations qu'elle contient sont adressés dans une égale mesure à l'agresseur et à la victime de l'agression, et on prête la même oreille à l'inno-

unsatisfactory character of the resolution. There is no need to dwell on this point any longer.

The adoption of such an inequitable and weak resolution by the Security Council was wrong, unjust and contrary to the requirements of the United Nations Charter. The Council has committed a grave error by substituting the selfish considerations of individual monopoly groups of Anglo-American-Dutch capital for the principles of the Charter and the task of maintaining peace and security. If the Security Council really wishes to be a worthy exponent of the fulfilment of the noble mission of the main organ of the United Nations for maintaining international peace and security, it should immediately correct this error and adopt the proposal for the withdrawal of Netherlands troops from the territory of the Indonesian Republic to the positions they occupied before the attack on the Republic.

The Security Council must support the proposal of the Ukrainian SSR delegation on that question. The USSR delegation for its part supports the proposal.

I should like to make a few remarks concerning the assertion that it is already too late to adopt a resolution on the withdrawal of Netherlands troops. Why? What are the grounds for such allegations? It is never too late to remove aggressor troops from the territory of their victim, from the territory of the country which has fallen to military attack, and the sooner this is done the better it will be for the cause of peace and security and also for the prestige and authority of the Security Council, as the main organ of the United Nations charged with the maintenance of international peace and security. The USSR delegation therefore cannot agree with the assertion that there is need for some special information or for some further examination before taking a decision on the withdrawal of aggressor troops from the territory of the country which has been attacked. Consequently, the USSR delegation supports the Ukrainian proposal.

I should also like to make a few remarks concerning the reaction of the Netherlands representative to the statement made by the USSR representative and to the proposal of the delegation of the Soviet Union.

The Netherlands representative says that he has made a statement and that his Government has submitted a written document to the Security Council. However, neither the document nor the statement of the Netherlands representative mentions that the Netherlands Gov-

cent et au coupable. Plusieurs orateurs qui m'ont précédé ont fait remarquer également combien cette résolution est peu efficace et peu satisfaisante. Il n'y a pas lieu de s'arrêter là-dessus.

En adoptant une résolution aussi inique et aussi faible, le Conseil de sécurité a agi à l'encontre des dispositions de la Charte des Nations Unies, à l'encontre de la légalité et de la justice. En substituant aux principes de la Charte et au souci du maintien de la paix et de la sécurité internationales les considérations égoïstes de divers groupes de capitalistes anglo-américano-néerlandais qui détiennent de nombreux monopoles, le Conseil a commis une erreur grave. S'il veut être vraiment digne de la haute mission qui lui incombe en tant qu'organe principal de l'Organisation des Nations Unies chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales, il doit immédiatement réparer cette erreur et adopter la proposition tendant au retrait des troupes néerlandaises du territoire de la République d'Indonésie, et leur retrait sur les positions qu'elles occupaient avant leur agression contre la République.

Le Conseil de sécurité se doit d'appuyer la proposition que la délégation de la RSS d'Ukraine a déposée à ce sujet. La délégation de l'URSS, quant à elle, appuiera cette proposition et votera en sa faveur.

Je voudrais faire quelques observations à propos de ceux qui estiment qu'il est trop tard pour adopter une résolution tendant au retrait des troupes néerlandaises. Pourquoi en serait-il ainsi? Quelles sont les bases qui permettent d'avancer des arguments de ce genre? Il n'est jamais trop tard pour que les troupes de l'agresseur soient retirées du territoire de la victime de l'agression, du pays devenu victime d'une attaque militaire, et plus vite cela sera fait, mieux cela vaudra pour la cause de la paix et de la sécurité, pour le prestige et l'autorité dont le Conseil de sécurité doit bénéficier en sa qualité d'organe principal de l'Organisation des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Voilà pourquoi la délégation de l'URSS ne peut être d'accord avec ceux qui affirment que, pour trancher la question du retrait des troupes de l'agresseur du territoire de l'Etat devenu victime de l'agression, il faudrait des informations supplémentaires, une nouvelle enquête. C'est pour ces raisons que la délégation de l'URSS soutient la proposition de la RSS d'Ukraine.

Je voudrais aussi faire quelques remarques sur la façon dont le représentant des Pays-Bas a réagi à la déclaration du représentant de l'URSS et au projet de résolution présenté par la délégation de l'Union soviétique.

L'argument du représentant des Pays-Bas est qu'il a fait une déclaration et que son Gouvernement a soumis un document écrit au Conseil de sécurité. Mais ni ce document, ni cette déclaration n'indiquent si le Gouvernement néerlandais a décidé de mettre fin à son agression contre

ernment has decided to stop its aggression against the Indonesian Republic. How long will it take the Netherlands Government to study the Security Council's resolution on the immediate cessation of hostilities? How much time does it need to do so? The Netherlands representative may be better informed, for he has said—and this has been repeated by the Chinese representative as well—that we shall receive information from the Netherlands Government tomorrow. The United States and the Chinese representatives may be better informed on this point than the Netherlands representative. The latter, however, has made no such statement today.

In these circumstances, the Security Council should help the Netherlands Government to speed up the process of study and to do so it should lay down a concrete time limit for the withdrawal of Netherlands troops. Such a time limit is now being suggested by the USSR delegation, which proposes that the Security Council should order the Netherlands Government to cease military operations within twenty-four hours after the adoption by the Security Council of a resolution on the cessation of military operations. That is the gist of the proposal made by the USSR delegation.

What is the position of the Netherlands Government? It is throwing the Security Council resolution of 24 December on the immediate cessation of military operations like a ball from Batavia to The Hague and back.

I shall quote from the document we received from the Committee of Good Offices. Sub-paragraph 9 (a) of that document [S/1156] quotes the following telegram or letter received by the Committee by way of reply from the Netherlands delegation:

"I have the honour to acknowledge receipt of your letter No. GO/1100 dated December 25, 1948, the contents of which were immediately cabled to my Government at The Hague. As soon as instructions from Her Majesty's Government have been received, I will inform your Committee accordingly."

Consequently, the head of the Netherlands delegation at The Hague informs the Committee of Good Offices that the communication regarding the need for an immediate cessation of hostilities has been sent by the Netherlands delegation to The Hague, while the Netherlands Government at The Hague, as is clear from the document submitted by the Netherlands representative of the Security Council, informs the Council that it is communicating with the Government of Indonesia. With what Government of Indonesia? With the Government of the Republic the members of which have been arrested and are now in the hands of the Netherlands military authorities? We know of no other Government yet. I ask the Netherlands

République d'Indonésie. Combien de temps faudra-t-il au Gouvernement néerlandais pour étudier la résolution du Conseil de sécurité tendant à la cessation immédiate des opérations militaires? Combien de temps lui faudra-t-il pour cela? Le représentant des Pays-Bas ne nous l'a pas dit. Je ne sais si le représentant des Etats-Unis est mieux informé; en effet, il a déclaré — et le représentant de la Chine l'a dit après lui — que, demain, nous aurons des informations de la part du Gouvernement néerlandais. Peut-être les représentants des Etats-Unis et de la Chine sont-ils mieux informés à ce sujet que le représentant des Pays-Bas. Pourtant, aujourd'hui, le représentant des Pays-Bas n'a fait aucune déclaration de ce genre.

Dans ces circonstances, il appartient au Conseil de sécurité d'aider le Gouvernement néerlandais à hâter cette étude. Pour ce faire, le Conseil de sécurité doit fixer un délai déterminé pour le retrait des troupes néerlandaises, et c'est précisément ce délai que la délégation de l'URSS propose d'établir. Elle propose que le Conseil de sécurité ordonne au Gouvernement des Pays-Bas de cesser les opérations militaires dans un délai de vingt-quatre heures à partir de l'adoption, par le Conseil de sécurité, d'une résolution tendant à la cessation des opérations militaires. Voilà le sens profond de la proposition de la délégation de l'URSS.

Quelle est la position adoptée par le Gouvernement des Pays-Bas? Pour lui, la résolution du Conseil de sécurité en date du 24 décembre n'est qu'une simple balle qu'il renvoie de Batavia à La Haye et de La Haye à Batavia.

J'ai sous les yeux le document que nous avons reçu de la part de la Commission des bons offices. Ce document [S/1156] contient, à l'alinéa 9 a), un télégramme ou une lettre qui constitue la réponse de la délégation néerlandaise à la Commission, et qui est rédigé comme suit:

"J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre N° GO/1100 en date du 25 décembre 1948, dont le contenu a été immédiatement transmis par câblogramme à mon Gouvernement à La Haye. Dès que les instructions du Gouvernement de Sa Majesté me seront parvenues, j'en informerai votre Commission."

Cela signifie donc que le chef de la délégation néerlandaise à Batavia informe la Commission des bons offices que la communication relative à la nécessité de mettre immédiatement fin aux opérations militaires sera envoyée par ses soins à La Haye. Quant au Gouvernement des Pays-Bas qui se trouve à La Haye, il demande au Conseil de sécurité — comme cela ressort du document soumis aux membres du Conseil par le représentant des Pays-Bas — que le Conseil se mette en rapport avec le Gouvernement de l'Indonésie. Avec quel Gouvernement de l'Indonésie? Est-ce avec le Gouvernement de la République, dont les membres ont été arrêtés et se trouvent aux mains des autorités militaires néerlandaises? Nous ne connaissons aucun autre Gou-

representative: What is this Government? The Security Council knows officially of no such Government. It knows of the Netherlands Government which is attacking the Indonesian Republic and it knows of the Government of the Indonesian Republic, the members of which are now held in the prisons of the Netherlands military authorities. Apparently the Netherlands Government officially informs the Security Council that it has communicated with an unknown "Government of Indonesia" in order to receive additional information on the question as to whether it can cease military operations or should continue them. That is the position of the Netherlands Government. It disregards the resolution of the Security Council and continues its aggression against the Indonesian Republic.

In these circumstances the Security Council must help the Netherlands Government to speed up the examination of the Council's resolution of 24 December. To do so it should adopt a second resolution setting forth a definite time limit, as it did not do in the previous resolution. In view of the attitude of the Netherlands Government towards the Security Council's resolution, such a time limit has now become necessary. Twenty-four hours are quite sufficient for the Netherlands Government to accept and implement the Council's resolution on an immediate cessation of military operations.

That is the position in this question. There is no need here, as some have suggested, to "wait", to "display moderation", to "ask for further information", in other words merely to delay the settlement of the question. If the Council wishes to act as it should, namely, to take the measures necessary for stopping aggression and for strengthening international peace, it should take a more effective decision.

I have listened carefully to the statement made by the representative of Argentina. We all remember the impassioned statements which Mr. Arce, the representative of Argentina, made upon several occasions during the third session of the General Assembly; we all remember how he stated that the aim of his life was the defence of small and weak countries and peoples against the "veto", against the predominance of the five great Powers, and so on and so forth. Why is it, then, that the Argentine delegation in the Security Council does not now support the Indonesian Republic, which has fallen a victim to unprovoked aggression by the Netherlands Government? Help is needed to deliver the

vernement, que je sache. Je voudrais que le représentant des Pays-Bas nous dise de quel Gouvernement il s'agit. Le Conseil de sécurité n'a officiellement connaissance d'aucun Gouvernement de ce genre. Le Conseil de sécurité connaît le Gouvernement des Pays-Bas, qui poursuit une politique d'agression contre la République d'Indonésie. Je connaît aussi le Gouvernement de la République d'Indonésie, dont les membres sont actuellement détenus et se trouvent en prison aux mains des autorités militaires néerlandaises. Le Gouvernement des Pays-Bas informe officiellement le Conseil de sécurité qu'il a pris contact avec un "Gouvernement de l'Indonésie" que nous ne connaissons pas, et cela afin d'en obtenir des informations complémentaires pour savoir si l'on peut mettre fin aux opérations militaires ou s'il faut les poursuivre. Voilà la position qu'ont adoptée les Pays-Bas. Ils ne tiennent aucun compte de la résolution du Conseil de sécurité et poursuivent leur agression contre la République d'Indonésie.

Dans cette situation, le Conseil de sécurité se doit d'aider le Gouvernement néerlandais à étudier aussi vite que possible la résolution du Conseil en date du 24 décembre. Pour cela, il est indispensable que nous adoptions une seconde résolution et que nous fixions un délai bien déterminé, car la résolution précédente du Conseil de sécurité n'établissait aucun délai. Puisque le Gouvernement des Pays-Bas a adopté cette attitude à l'égard de la résolution du Conseil de sécurité, il est indispensable d'établir un délai bien déterminé. Vingt-quatre heures suffisent amplement pour permettre au Gouvernement néerlandais de prendre les mesures indispensables pour la mise en œuvre de la résolution du Conseil de sécurité tendant à la cessation immédiate des opérations militaires.

Voilà comment se présente cette question. Il n'y a pas du tout lieu, comme certains le proposent, d'"attendre", de "faire preuve de modération", de "demander des informations complémentaires"; tout cela ne fait que retarder la solution de la question. Si le Conseil de sécurité entend agir comme il le doit, c'est-à-dire prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à l'agression et pour renforcer la paix internationale, il doit adopter une résolution plus énergique.

J'ai écouté avec attention la déclaration du représentant de l'Argentine. Nous nous rappelons tous très bien les interventions de M. Arce, représentant de l'Argentine, qui, au cours de la troisième session de l'Assemblée générale, a déclaré à plusieurs reprises que le but de son existence était de défendre les pays et les peuples petits et faibles contre le "veto", contre l'emprise des cinq grandes Puissances, etc. Pourquoi donc, à l'heure actuelle, la délégation de l'Argentine au Conseil de sécurité ne soutient-elle pas la République d'Indonésie, qui est devenue victime d'une agression non provoquée de la part du Gouvernement néerlandais? Nous devons lui venir en aide, et, pour ce faire, nous devons la

Republic from the aggressor and from occupying troops. For that a resolution must be adopted stipulating that those troops should be withdrawn from the territory of the Indonesian Republic. If the Argentine delegation is really in sympathy with the victims of aggression, it should support such a proposal for the withdrawal of Netherlands troops.

Such are the remarks which the USSR delegation felt it necessary to make in connexion with the exchange of views which has taken place in the Security Council today.

The PRESIDENT: (*translated from French*): Does anyone wish to speak? Is the Council ready to take a vote on the two draft resolutions presented to it? If there are no objections, we shall proceed to the vote.

The first draft resolution is that presented by the delegation of the Ukrainian Soviet Socialist Republic [S/1158] which reads as follows:

"The Security Council

"Considers it necessary that the Netherlands troops should be withdrawn immediately to the positions which they occupied before military operations against the Indonesian Republic were renewed."

A vote was taken by show of hands.

The result of the vote was 5 in favour and 6 abstentions.

The resolution was not adopted, having failed to obtain the affirmative votes of seven members.

The PRESIDENT (*translated from French*): We shall now proceed to vote on the draft resolution proposed by the Union of Soviet Socialist Republics [S/1159] which reads as follows:

"The Security Council,

"Noting that the Netherlands Government has so far failed to put an end to military operations against the Indonesian Republic,

"Orders military operations to cease within twenty-four hours of the adoption of the present resolution."

A vote was taken by show of hands.

The result of the vote was 4 in favour and 7 abstentions.

The resolution was not adopted, having failed to obtain the affirmative votes of seven members.

The PRESIDENT (*translated from French*): The second point on our agenda is the question of Palestine. It is now 6.30 p.m. Does the Council wish to continue the meeting, or to adjourn until tomorrow morning and then take up the question of Palestine?

Mr. EL-KHOURI (Syria): I think it would be more practicable to study the Palestine question tomorrow, and to assign a special meeting for it.

libérer des troupes d'agression qui l'occupent. A cette fin, il est indispensable d'adopter une résolution tendant à ce que les forces de l'agresseur soient retirées du territoire de la République d'Indonésie. Si la délégation de l'Argentine éprouve réellement de la sympathie pour les victimes de l'agression, elle se doit d'appuyer toute proposition tendant au retrait des troupes néerlandaises.

Voilà les observations que la délégation de l'URSS estimait indispensable de faire au sujet de l'échange d'opinions qui a eu lieu aujourd'hui au Conseil de sécurité.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un demande-t-il encore la parole? Le Conseil est-il disposé à voter maintenant sur les deux projets de résolution qui lui sont soumis? S'il n'y a pas d'objection, nous procéderons au vote.

Le premier projet de résolution est celui de la délégation de l'Ukraine [S/1158] qui est ainsi conçu:

"Le Conseil de sécurité

"Estime indispensable que les troupes néerlandaises soient retirées immédiatement sur les positions qu'elles occupaient avant la reprise des opérations militaires contre la République d'Indonésie."

Il est procédé au vote à main levée.

Il y a 5 voix pour et 6 abstentions.

N'ayant pas obtenu le vote affirmatif de sept membres, le projet de résolution n'est pas adopté.

Le PRÉSIDENT: Nous passons au projet de résolution présenté par la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques [S/1159]; en voici le texte:

"Le Conseil de sécurité,

"Constatant que le Gouvernement néerlandais n'a pas arrêté jusqu'ici les opérations militaires contre la République d'Indonésie,

"Ordonne de cesser les opérations militaires dans les vingt-quatre heures de l'adoption de la présente résolution."

Il est procédé au vote à main levée.

Il y a 4 voix pour et 7 abstentions.

N'ayant pas obtenu le vote affirmatif de sept membres, le projet de résolution n'est pas adopté.

Le PRÉSIDENT: La seconde question qui figure à l'ordre du jour est la question palestinienne. Il est 18 h. 30. Le Conseil préfère-t-il prolonger la séance ou s'ajourner jusqu'à demain matin et aborder alors l'examen de la question palestinienne?

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Je pense qu'il vaudrait mieux remettre à demain la question palestinienne et y consacrer une séance spéciale.

The PRESIDENT (*translated from French*): The Council has heard the proposal made by the representative of Syria. Does the Council agree to meet at 10.30 a.m. tomorrow to consider the Palestine question?

Mr. URDANETA ARBELAEZ (Colombia): Since these two resolutions which were presented by the Union of Soviet Socialist Republics and the Ukrainian Soviet Socialist Republic have not been adopted, I wish to present the working paper, which I presented before, as a formal draft resolution [S/1160].

The PRESIDENT (*translated from French*): I believe that the Council is willing to postpone consideration of the draft resolution proposed by the delegation of Colombia until tomorrow. Is the Council prepared to hold a meeting tomorrow for that purpose?

Mr. EL-KHOURI (Syria): I understand that the meeting of the Security Council tomorrow morning will be for consideration of the Palestine question. In the afternoon we may hold another meeting to vote on the Colombian resolution on Indonesia, or possibly we may be able to vote on this at the end of the discussion of the Palestine question. The first item tomorrow morning will be that of Palestine; is that so?

The PRESIDENT (*translated from French*): As the representative of Syria has proposed, we might include in the provisional agenda of tomorrow's meeting, first, the question of Palestine, and secondly, the question of Indonesia. It would be understood that we should return to the question of Indonesia as soon as we had finished considering the Palestine question. Is that the meaning of the Syrian representative's proposal?

Mr. VAN ROIJEN (Netherlands): Perhaps as the Council has now scheduled a meeting at which the second point of the agenda will be the Indonesian question, it would be right for me to answer at this time the question put to me by the representative of China. He asked me whether I would be prepared to give certain further clarifications of the statement I made in the name of the Netherlands Government at the beginning of this meeting. Obviously, I cannot do so now, but I shall be very happy to report to my Government what has been said at this meeting, and the opinions which have been expressed. However, the matter is a very complicated one and although I am sure my Government will try its utmost to have ready a further declaration in the form of a clarification, I am not sure that it will be ready for tomorrow.

Le PRÉSIDENT: Les membres du Conseil ont entendu la proposition du représentant de la Syrie. Le Conseil est-il d'avis de se réunir demain matin à 10 h. 30 pour examiner la question palestinienne?

M. URDANETA ARBELAEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*): Etant donné que les deux résolutions présentées par l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République socialiste soviétique d'Ukraine n'ont pas été adoptées, je désire que le document de travail dont j'ai déjà saisi le Conseil soit maintenant considéré comme un projet de résolution formel [S/1160].

Le PRÉSIDENT: Je crois comprendre que le Conseil est d'accord pour remettre à demain l'examen du projet de résolution présenté par la délégation de la Colombie. Le Conseil est-il disposé à tenir, à cet effet, une séance demain après-midi?

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Si je comprends bien, la séance de demain matin sera consacrée à la question palestinienne, et une autre séance aurait lieu dans l'après-midi pour le vote sur la résolution de la Colombie relative à la question indonésienne, à moins qu'il ne nous soit possible de procéder à ce vote après la discussion sur la question palestinienne. La question palestinienne est donc la première question à l'ordre du jour de la séance de demain, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions, comme le représentant de la Syrie le propose, inscrire à l'ordre du jour provisoire de la séance de demain premièrement, la question palestinienne et, deuxièmement la question indonésienne. Il serait entendu que nous reviendrions à la question indonésienne aussitôt que nous en aurions terminé avec l'examen de la question palestinienne. Est-ce bien là la portée de la proposition du représentant de la Syrie?

M. VAN ROIJEN (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Il conviendrait peut-être, étant donné que le Conseil vient de décider que la question indonésienne constituera le deuxième point de l'ordre du jour de la prochaine séance, que je réponde dès maintenant à la question qui m'a été posée par le représentant de la Chine. Il m'a demandé si j'étais disposé à préciser davantage certains points de la déclaration que j'ai prononcée au nom du Gouvernement des Pays-Bas au début de la présente séance. Il est évident que je ne peux le faire maintenant, mais il me sera très agréable de communiquer à mon Gouvernement le compte rendu des paroles prononcées et des opinions exprimées au cours de la présente séance. Il s'agit, cependant, d'une question très compliquée, et, bien que je sois sûr que mon Gouvernement fera l'impossible pour formuler une nouvelle déclaration de mise au point, je ne puis affirmer qu'elle sera prête pour demain.

As the members of the Council know, I said in my statement that it was provisional and was made pending the outcome of certain discussions which have been taking place with the authorities at Batavia. In spite of all that has been said here to the effect that the Netherlands Government and the Netherlands Government alone is able to decide upon the matter—and that, as far as competence is concerned, is correct—I think all the representatives on the Council will realize that certain discussions and exchanges of views with the authorities on the spot are necessary and essential.

As far as the resolution [S/1150] itself is concerned, that is not as easy a matter as it looks on the surface. I think that all those who really have at heart the avoidance of further bloodshed will realize that in certain sectors and in certain circumstances it is conceivable that a sudden stopping of the action might lead to even greater loss of life, and I feel that that problem, too, should be studied. I cannot hide from the Security Council that I am rather surprised by the reaction of some of the representatives to the statement I made. I think that some very positive assurances which were given in the statement have only too readily been overlooked. Only a few of the representatives have pointed to them.

Let me take one example, namely, the assurances with regard to the despatching of the military observers back to the field. The representative of Australia said, if I am not mistaken, that those observers seemed to be at the mercy of the Netherlands authorities, being recalled at one moment and sent back at the next. I think that we have done our best here to comply with the wishes of the Security Council and the Committee of Good Offices, and I think my statement made that clear. Colonel Hodgson seems to be somewhat difficult to please and his reaction is not very encouraging. I shall however report to my Government and try to have a further statement at the earliest possible moment.

Mr. PALAR (Indonesia): After having heard the statement of the representative of the Netherlands, I think it is necessary to make a statement which a moment ago I decided not to make.

The statement by the representative of the Netherlands with regard to his Government's reaction to the Security Council's cease-fire resolution only proves the truth of the warnings we gave in our previous statement to the Council [389th meeting]. What the Netherlands Government is aiming at now is nothing but playing for time. Its representatives are using delaying tactics, and following the same line they have followed all along in their dealings with us dur-

Comme les membres du Conseil le savent, j'ai déclaré dans mon exposé que celui-ci n'avait qu'un caractère provisoire en attendant que soient connus les résultats de certaines discussions avec les autorités de Batavia. En dépit de tout ce qui a été dit au sein de ce Conseil pour montrer que le Gouvernement des Pays-Bas, et lui seul, peut prendre une décision en cette affaire — ce qui est exact, au moins en ce qui concerne la question de compétence — je pense que tous les représentants au Conseil se rendront compte que certaines discussions et échanges de vues avec les autorités locales n'en sont pas moins nécessaires et essentiels.

Quant aux clauses de la résolution [S/1150], elles ne sont pas si simples qu'elles le paraissent au premier abord. Je crois que tous ceux qui ont réellement à cœur d'éviter de nouvelles effusions de sang se rendront compte qu'un arrêt brusque des opérations militaires se produisant dans certains secteurs et dans certaines circonstances, pourrait, on peut se l'imaginer, entraîner des pertes de vies encore plus élevées; j'estime qu'il convient d'envisager aussi ce problème. Je ne peux cacher aux membres du Conseil de sécurité que la réaction de plusieurs représentants à l'égard de mes déclarations me surprend assez. Je pense qu'on a fait trop bon marché de certaines assurances très nettes contenues dans ma déclaration. Quelques représentants seulement y ont fait allusion.

Je prends, à titre d'exemple, les assurances données en ce qui concerne le retour des observateurs militaires sur le théâtre des opérations. Le représentant de l'Australie a déclaré, si je ne fais erreur, que ces observateurs paraissaient être à la merci des autorités néerlandaises, qui tantôt les retireraient du théâtre des opérations, tantôt les y renvoyaient. Je crois que, en cette circonstance, nous avons fait de notre mieux pour nous conformer aux vœux exprimés par le Conseil de sécurité et par la Commission des bons offices, et que ma déclaration établissait nettement ce point. Le colonel Hodgson semble assez difficile à satisfaire, et sa réaction n'est guère encourageante. Je ferai cependant rapport à mon Gouvernement, et je m'efforcera d'obtenir une nouvelle déclaration le plus rapidement possible.

M. PALAR (Indonésie) (*traduit de l'anglais*): Après avoir entendu la déclaration du représentant des Pays-Bas, j'estime qu'il est indispensable que je fasse maintenant l'exposé dont j'avais décidé de m'abstenir, il y a un moment.

Ce que le représentant des Pays-Bas a déclaré concernant la réaction de son Gouvernement à l'injonction de cesser le feu donné par le Conseil de sécurité ne fait que justifier les avertissements que nous avons fait entendre lors de notre précédente intervention [389ème séance]. Le Gouvernement des Pays-Bas ne cherche maintenant qu'à gagner du temps. Ses représentants ont recours à des procédés dilatoires et continuent d'agir avec nous comme ils n'ont cessé de le

ing the past year. Their aim in pursuing these tactics now is to comply with the resolution of the Security Council only when their military objectives have been achieved. In the same way, Dutch permission to the Committee's military observers to go back into the field is nothing but an effort to avert a definite ruling by the Council to this effect which would exclude the possibility of any unilateral interpretation. In fact, this statement by the Netherlands Government amounts to a rejection of the cease-fire resolution. I sincerely hope that the Council will act in such a way as to meet the exigencies of the situation as it now stands.

One point made by the representative of the Netherlands in his statement to the Security Council today calls for immediate comment on my part: the statement that military operations undertaken by the Netherlands in Indonesia have not met with serious resistance. May I remind the Council of two important points in this regard? In the first place, as I pointed out last week [389th meeting], the form that our resistance in Indonesia is taking, and will take, is that of guerrilla warfare. One does not expect spectacular results within the first week of a war from a guerrilla defence, especially when it is employed against a large and heavily equipped army which has had, moreover, the advantage always accruing to the aggressor in a sneak attack.

In the second place I wish to remind the Council, in the words of the Committee of Good Offices, that all news coming out of Indonesia since the start of the Netherlands military action is subjected to a double censorship, military and political. In the face of that strictly imposed censorship, one could easily assume that all statements by the Netherlands Government regarding military developments require corroboration from at least one other source.

I may add further that I have received information to the effect that the population of every major city and town in both West and East Java is up in arms against the Netherlands army of occupation, and that, furthermore, after the Government of East Indonesia resigned in protest against the Netherlands military action, the Netherlands authorities in Indonesia clamped down a complete censorship on all information coming out of East Indonesia, and also imposed a ban on all meetings there.

I leave it to representatives to the Council to decide for themselves with how much pleasure my countrymen are greeting this latest resort to force by the Netherlands. As to the release of the fourteen officials mentioned by Mr. van Roijen, may I point out that this release can in

faire au cours de l'année écoulée. S'ils appliquent encore maintenant cette tactique, c'est qu'ils ont l'intention de ne se conformer à la résolution du Conseil de sécurité que lorsque leurs objectifs militaires auront été atteints. De même, il ne faut voir, dans l'autorisation de retourner sur le théâtre des opérations accordée par les autorités néerlandaises aux observateurs militaires de la Commission, qu'une tentative pour éviter une décision impérative du Conseil de sécurité en cette matière, décision qui interdirait toute possibilité d'interprétation unilatérale. En fait, la déclaration du Gouvernement des Pays-Bas équivaut à un refus de se conformer à l'injonction de cesser le feu. J'espère sincèrement que le Conseil de sécurité prendra les mesures qu'exige la situation actuelle.

Il est un point de la déclaration faite aujourd'hui par le représentant des Pays-Bas qui appelle, de ma part, des observations immédiates. Le représentant des Pays-Bas a dit que les opérations militaires des Hollandais en Indonésie n'avaient pas rencontré de résistance sérieuse. Puis-je, à ce sujet, rappeler aux membres du Conseil deux choses importantes? Je déclare d'abord, comme je l'ai déjà fait la semaine précédente [389^{ème} séance], que notre résistance en Indonésie prend et continuera de prendre la forme de guérillas. On ne peut s'attendre à ce que des guérillas organisées pour la défense donnent des résultats spectaculaires dès la première semaine des opérations, surtout quand elles s'opposent à une armée considérable et fortement équipée et qui jouit, en outre, de l'avantage que procure toujours une attaque sournoise.

En second lieu, je désire rappeler aux membres du Conseil que, selon l'expression de la Commission des bons offices, toutes les nouvelles venant de l'Indonésie sont soumises, depuis le début des opérations militaires néerlandaises, à une double censure, militaire et politique. Etant donné la stricte censure imposée par le Gouvernement des Pays-Bas, on peut facilement se rendre compte que toutes les déclarations de ce Gouvernement sur la situation militaire exigent confirmation d'une autre source tout au moins.

Je peux encore ajouter que j'ai reçu des renseignements selon lesquels la population de toutes les villes et municipalités importantes des territoires occidental et oriental de Java ont pris les armes contre l'armée d'occupation néerlandaise; en outre, après que le Gouvernement de l'Indonésie orientale eut donné sa démission pour protester contre l'action militaire néerlandaise, les autorités néerlandaises en Indonésie ont imposé la censure la plus complète de tous les renseignements provenant d'Indonésie orientale, et ont interdit également toutes réunions dans cette région.

Je laisse imaginer aux membres du Conseil de sécurité l'impression faite sur mes compatriotes par les dernières opérations militaires des Hollandais. Quant à la mise en liberté des quatorze personnalités à laquelle M. van Roijen a fait allusion, puis-je souligner que cette mise en li-

no way be considered as an implementation of the Security Council's order. The release of the members of our delegation to the Committee of Good Offices in Batavia is nothing but the meeting of the requirements of the lowest degree of public decency. Also, our principal leaders are still imprisoned by the Netherlands, and our reports indicate that they have been taken to an unknown destination.

From the very outset our faith in the Security Council has been a part of the policy of my Government. The Committee of Good Offices has transmitted to the Council strong testimony of the extent to which my Government has pursued this policy, even to the extent of endangering our military security. We hope therefore that the Security Council will assure full implementation of its orders, bearing in mind the issues raised by the Committee in its latest reports.

The PRESIDENT (*translated from French*): Does anybody else wish to speak? The next meeting will be held at 10.30 a.m.

The meeting rose at 7.45 p.m.

berté ne peut acunement être considérée comme une application de la décision du Conseil de sécurité? La remise des membres de notre délégation à la Commission des bons offices à Batavia ne fait que satisfaire aux exigences les plus élémentaires de la morale publique. Nos principaux chefs sont encore dans les prisons néerlandaises, et nos rapports indiquent qu'ils ont été emmenés vers une destination inconnue.

Depuis le début, la confiance dans le Conseil de sécurité a été l'un des éléments de la politique de mon Gouvernement. La Commission des bons offices a fourni au Conseil de sécurité des témoignages éloquents attestant que notre Gouvernement a appliqué cette politique dans une mesure si large, qu'elle pouvait mettre en danger notre sécurité. Nous espérons donc que les membres du Conseil de sécurité assureront l'entière application des décisions de ce Conseil, en gardant présent à l'esprit les points soulevés par la Commission dans ces derniers rapports.

Le PRÉSIDENT: Personne ne demande plus la parole? La prochaine séance aura lieu demain à 10 h. 30.

La séance est levée à 19 h. 45.

ARGENTINA—ARGENTINE
 Editorial Sudamericana S.A.
 Alsina 500
 BUENOS AIRES

AUSTRALIA—AUSTRALIE
 H. A. Goddard Pty. Ltd.
 255a George Street
 SYDNEY, N. S. W.

BELGIUM—BELGIQUE
 Agence et Messageries de la
 Presse, S. A.
 14-22 rue du Persil
 BRUXELLES

BOLIVIA—BOLIVIE
 Librería Científica y Literaria
 Avenida 16 de Julio, 216
 Casilla 972
 LA PAZ

CANADA
 The Ryerson Press
 299 Queen Street West
 TORONTO

CHILE—CHILI
 Edmundo Pizarro
 Merced 846
 SANTIAGO

CHINA—CHINE
 The Commercial Press Ltd.
 211 Honan Road
 SHANGHAI

COLOMBIA—COLOMBIE
 Librería Latina Ltda.
 Apartado Aéreo 4011
 BOGOTÁ

COSTA RICA—COSTA-RICA
 Trejos Hermanos
 Apartado 1313
 SAN JOSÉ

CUBA
 La Casa Belga
 René de Smedt
 O'Reilly 455
 LA HABANA

**CZECHOSLOVAKIA—
 TCHECOSLOVAQUIE**
 F. Topic
 Narodni Trida 9
 PRAHA 1

DENMARK—DANEMARK
 Einar Munksgaard
 Nørregade 6
 KØBENHAVN

**DOMINICAN REPUBLIC—
 REPUBLIQUE DOMINICAINE**
 Librería Dominicana
 Calle Mercedes No. 49
 Apartado 656
 CIUDAD TRUJILLO

ECUADOR—EQUATEUR
 Muñoz Hermanos y Cía.
 Nueve de Octubre 703
 Casilla 10-24
 GUAYAQUIL

EGYPT—EGYPTE
 Librairie "La Renaissance d'Egypte"
 9 Sh. Adly Pasha
 CAIRO

ETHIOPIA—ETHIOPIE
 Agence éthiopienne de publicité
 P. O. Box 8
 ADDIS-ABEBA

FINLAND—FINLANDE
 Akateeminen Kirjakauppa
 2, Keskuskatu
 HELSINKI

FRANCE
 Editions A. Pedone
 13, rue Soufflot
 PARIS, V^e

GREECE—GRECE
 "Eleftheroudakis"
 Librairie internationale
 Place de la Constitution
 ATHÈNES

GUATEMALA
 José Goubaud
 Goubaud & Cía. Ltda.
 Sucesor
 5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.
 GUATEMALA

HAITI
 Max Bouchereau
 Librairie "A la Caravelle"
 Boîte postale 111-B
 PORT-AU-PRINCE

ICELAND—ISLANDE
 Bokaverzlun Sigfusar Eymundsonnar
 Austurstreti 18
 REYKJAVIK

INDIA—INDE
 Oxford Book & Stationery Company
 Scindia House
 NEW DELHI

IRAN
 Bongahe Piaderow
 731 Shah Avenue
 TEHERAN

IRAQ—IRAK
 Mackenzie & Mackenzie
 The Bookshop
 BAGHDAD

LEBANON—LIBAN
 Librairie universelle
 BEYROUTH

LUXEMBOURG
 Librairie J. Schummer
 Place Guillaume
 LUXEMBOURG

NETHERLANDS—PAYS-BAS
 N. V. Martinus Nijhoff
 Lange Voorhout 9
 's-GRAVENHAGE

**NEW ZEALAND—
 NOUVELLE-ZELANDE**
 Gordon & Gotch, Ltd.
 Waring Taylor Street
 WELLINGTON

United Nations Association of
 New Zealand
 P. O. 1011, G.P.O.
 WELLINGTON

NICARAGUA
 Ramiro Ramírez V.
 Agencia de Publicaciones
 MANAGUA, D. N.

NORWAY—NORVEGE
 Johan Grundt Tanum Forlag
 Kr. Augustgt. 7A
 OSLO

PERU—PEROU
 Librería internacional del Per
 S.A.
 Casilla 1417
 LIMA

PHILIPPINES
 D. P. Pérez Co.
 132 Riverside
 SAN JUAN, RIZAL

POLAND—POLOGNE
 Spółdzielna Wydawnicza
 "Czytelnik"
 38 Poznanska
 WARSZAWA

SWEDEN—SUEDE
 A.-B. C. E. Fritzes Kungl.
 Hofbokhandel
 Fredsgatan 2
 STOCKHOLM

SWITZERLAND—SUISSE
 Librairie Payot S. A.
 LAUSANNE, GENÈVE, VEVEY,
 MONTREUX, NEUCHÂTEL,
 BERNE, BASEL
 Hans Raunhardt
 Kirchgasse 17
 ZURICH I

SYRIA—SYRIE
 Librairie universelle
 DAMAS

TURKEY—TURQUIE
 Librairie Hachette
 469 Istiklal Caddesi
 BEYOGLU-ISTANBUL

**UNION OF SOUTH AFRICA—
 UNION SUD-AFRICAINE**
 Central News Agency
 Commissioner & Rissik Sts.
 JOHANNESBURG and at CAPE TOWN
 and DURBAN

**UNITED KINGDOM—
 ROYAUME-BRITANNIQUE**
 H. M. Stationery Office
 P. O. Box 509
 LONDON, S.E. 1
 and at H.M.S.O. Shops in
 LONDON, EDINBURGH, MANCHESTER,
 CARDIFF, BELFAST, BIRMINGHAM
 and BRISTOL

**UNITED STATES OF AMERICA—
 ETATS-UNIS D'AMERIQUE**
 International Documents Service
 Columbia University Press
 2960 Broadway
 NEW YORK 27, N. Y.

URUGUAY
 Oficina de Representación de
 Editoriales
 Av. 18 de Julio 1333 Esc. 1
 MONTEVIDEO

VENEZUELA
 Escritoría Pérez Machado
 Conde a Piñango 11
 CARACAS

YUGOSLAVIA—YUGOSLAVIE
 Drzavno Preduzece
 Jugoslovenska Knjiga
 Moskovska Ul. 36
 BEOGRAD